Quatre-vingtième année. — N° 183. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 4 Août 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-1247 du 3 août 1948 relatif au conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones (p. 7650).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 1er juillet 1948 portant remise de débet (p. 7650).

Arrêté du 24 juillet 1948 portant ouverture, en 1948, d'un concours pour le recrutement de surnuméraires de l'enregistrement, des domaines et du timbre (p. 7650).

Arrêté du 2 août 1948 portant délégation de signature (p. 7650).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 28 juillet 1948 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature (p. 7650).

Arrêtés des 28 juillet et 2 août 1948 fixant la composition du cabinet du ministre de la défense nationale et portant délégation de signature (p. 7650).

Décret du 2 août 1948 portant délégation de signature (p. 7651).

Arrêtés du 3 août 1948 fixant la composition du cabinet et de l'état-major particulier de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) (p. 7651).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 7651).

Ministère de l'agriculture.

Liste (dix-huitième) de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole et rectificatif à une précédente liste (pp. 7651 et 7652).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination d'attachés au cabinet du ministre (p. 7651).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 3 août 1948 portant délégations de signature (p. 7662).

Conseil des prises. — Avis d'arrivée de dossiers (p. 7663).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7663).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 7665).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de fruits, de produits et de vins en provenance d'Espagne (p. 7666).

Avis aux importateurs de boyaux de moutons et de boyaux de porcs en provenance du Liban (p. 7666).

Avis aux importateurs de poisson frais et congelé en provenance de Hollande (modificatif) (p. 7666).

Avis de concours pour l'admission au surnumériariat de l'enregistrement (p. 7666).

Avis relatif au tirage de la vingt-troisième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 7666).

Annonces (p. 7667).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 97 A. N

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 août 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5235).

PRIX : 3 F

N° 82 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 août 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2111).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TELEGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-1247 du 3 août 1948 relatif au conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu le décret n° 48-1060 du 30 juin 1948 relatif au conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 84-1060 du 30 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« . . . . . .

« Un représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens;

« Un représentant de la confédération générale des cadres;

« Un représentant des coopératives de consommation ».

(Le reste sans changement.)

. . . . . .

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

EUGÈNE THOMAS.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'intérieur en date du 1er juillet 1948, il a été fait remise gracieuse à M. Lefevre, ancien receveur municipal de Montereau (Seine-et-Marne), de la somme en capital et intérêts dont il demeurait redevable envers cette commune, à raison du débet de 162.095 F mis à sa charge par arrêt définitif de la cour des comptes en date du 31 janvier 1947.

Ouverture en 1948 d'un concours pour le recrutement de surnuméraires de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 12 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires pour le premier trimestre de l'exercice 1947;

Vu le décret du 14 août 1931 portant statut du cadre principal et du cadre supérieur du service départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, ensemble les décrets qui l'ont complété ou modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé, au cours de l'année 1948, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de cent soixante-dix surnuméraires de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Art. 2. — Le directeur du personnel et du matériel au ministère des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques
RENÉ MAYER.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative:

Le directeur du cabinet,
VINCENT BOURDEL.

Délégation de signature.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 24 et 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Billard (Léon-René), directeur de la Dette publique, et à son défaut à M. Virole (Antoine-Prosper), directeur adjoint de la Dette publique, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et des affaires économiques, tous actes ou décisions concernant:

1° Les détachements de fonctionnaires de l'Etat et la concession, la revision, ou l'annulation des pensions, rentes et allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires, soumises au contrôle du département;

2° Toutes les valeurs gérées par la direction de la Dette publique, compris les titres des postes, télégraphes et téléphones, et relatifs aux opérations de rectification, de remplacement, de transfert, de mutation, de reconversion de titres déclarés adirés, de payement de coupons adirés ou détériorés et de réordonnancement d'arrérages atteints par la prescription quinquennale et de procéder en général à toutes opérations de gestion ayant pour objet l'application pure et simple des lois et règlements.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Villard (Gaston), sous-directeur, en cas d'empêchement de M. Billard, directeur de la Dette publique, et de M. Virole, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances et des affaires économiques tous actes ou décisions concernant toutes les valeurs gérées par la direction de la Dette publique, compris les titres des postes, télégraphes et téléphones et relatifs aux opérations de rectification, de remplacement, de transfert, de mutation, de reconversion de titres déclarés adirés, de payement de coupons adirés ou détériorés et de réordonnancement d'arrérages atteints par la prescription quinquennale et de procéder en général à toutes opérations de gestion ayant pour objet l'application pure et simple des lois et règlements.

Art. 3. — Toutefois, seront transmises à la signature du ministre des finances et des affaires économiques toutes les instructions et décisions d'ordre général élaborées par la direction de la Dette publique en vue de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les pensions, rentes et allocations susvisées.

Art. 4. — Le directeur de la Dette publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 août 1948.

PAUL REYNAUD.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 28 juillet 1948 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 27 juillet 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Les secrétaires d'Etat aux forces armées sont autorisés à déléguer leur signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
RENÉ MAYER.

Cabinet du ministre de la défense nationale.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet civil du ministre de la défense nationale est composé ainsi qu'il suit:

Directeur du cabinet.

M. Jacques Donnedieu de Vabres, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Claude Tixier, inspecteur des finances.

M. Hubert Rousselier, sous-directeur au ministère de l'économie nationale.

Chef adjoint du cabinet.

M. Gilles Maunoury, administrateur civil au ministère des finances

Chargés de mission.

M. Fenié, juge adjoint au tribunal de la Seine.

M. Chassaigne, publiciste.

Attaché parlementaire,

M. Jacques Douzans.

Attaché de presse.

Mme Servais, licenciée en droit et diplômée de l'école libre des sciences politiques.

Chef du secrétariat particulier.

M. Elie, administrateur des services civils de l'Algérie.

Art. 2. — L'état-major particulier du ministre de la défense nationale est composé ainsi qu'il suit:

Chef de l'état-major particulier.

M. le général de brigade Cherrière, directeur du cabinet militaire.

Chef de la section marine.

M. le capitaine de vaisseau Cabanier.

Chef de la section air.

M. le colonel Stemer.

Art. 3. — Le présent arrêté prendra effet le 27 juillet 1948.

Fait à Paris, le 28 juillet 1948.

RENÉ MAYER.

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêtés leur signature;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1948 portant nomination au cabinet du ministre de la défense nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jacques Bonnedieu de Vabres, directeur du cabinet du ministre de la défense national, et à M. le général Cherrière, chef de l'état-major particulier du ministre de la défense nationale, à l'effet de signer au nom du ministre de la défense nationale tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1948.

RENÉ MAYER.

Décret du 2 août 1948 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Claude Tixier, conseiller technique au cabinet du ministre de la défense nationale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la défense nationale, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

RENÉ MAYER.

Cabinet de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 27 juillet 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) est fixée comme suit:

Directeur du cabinet.

M. Alof de Louvencourt, inspecteur des finances.

Chef du cabinet.

M. Pierre Bolotte, sous-préfet hors cadre.

Chef adjoint du cabinet.

M. Maurice Granger, chef de division de préfecture.

Conseiller technique.

M. Jean Lenoir, contrôleur général de la marine.

Chargés de mission.

M. Marcel Boyer, inspecteur des colonies.

M. Philippe de Nadaillac, auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Attachés parlementaires.

M. Armand Ristorcelli (Assemblée nationale).

M. Jean Lemoux (Conseil de la République).

Secrétariat particulier.

Mme Odette de Maynard, chef du secrétariat particulier.

Mlle Simonne Lemonnier, attachée.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui a effet à compter du 26 juillet 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

JOANNÈS DUPRAZ.

Etat-major particulier de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 27 juillet 1948, fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — La composition de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) est fixée comme suit:

M. le capitaine de frégate Philippon (J.-A.-M.), chef de l'état-major particulier.

M. le capitaine de corvette d'Arbois de Jubainville (M.-J.-A.-Æ.).

M. le capitaine de corvette Daille (G.-R.-A.-E.).

M. l'ingénieur mécanicien principal Parayre (L.).

M. l'officier en chef des équipages de la flotte Hall (G.-R.).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui a effet à compter du 26 juillet 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

JOANNÈS DUPRAZ.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 juillet 1948, Mlles Bardonnaud (Jacqueline), Martin (Ginette) et M. Royer (Jean), secrétaires d'administration stagiaires, ont été nommés, à la suite des épreuves de l'examen d'admission prévu par l'article 7 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945, secrétaires d'administration de 2e classe, 1er échelon, à compter du 15 juillet 1947.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des nouveaux membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Sont mis à la disposition du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale, à compter du 26 juillet 1948:

M. le docteur Jacques Laurent, médecin inspecteur du travail et de la main-d'œuvre.

M. Jean Gouin, inspecteur du travail et de la main-d'œuvre.

M. Pierre Bois, inspecteur du travail et de la main-d'œuvre.

Fait à Paris, le 2 août 1948.

DANIEL MAYER.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Seizième liste de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948: page 4412, Sèvres (Deux-), UA, N-59, au lieu de: « Union des coopératives agricoles de laiterie des Deux-Sèvres exploitant la race parthenaise », lire: « Union départementale des coopératives agricoles de laiterie et des coopératives agricoles d'élevage du département des Deux-Sèvres et régions limitrophes ».

Dix-huitième liste de groupements agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

1° Groupements coopératifs agricoles agréés après avis du comité central d'agrément des coopératives agricoles.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DU GROUPEMENT COOPÉRATIF 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Aisne.	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-90	Union des coopératives agricoles d'élevage de l'Aisne.....	Laon.
		Allier (*suite*).	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-68	Union des coopératives agricoles d'achat et d'utilisation de machines et instruments agricoles de battage et culture mécanique de l'Allier.	Moulins.
		Aveyron.	
UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-73	Union des coopératives agricoles d'achat et de vente de l'Aveyron.	Rodez.
		Charente-Maritime.	
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-82	Coopérative agricole départementale des producteurs de céréales de la Charente-Maritime.	La Rochelle.
		Cher.	
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-75	Union départementale des coopératives de production, stockage, transformation et vente de céréales du Cher.	Bourges.
		Doubs.	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-72	Coopérative agricole d'approvisionnement du Doubs (COOPADOU).....	Besançon.
		Finistère (*suite*).	
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-67	Union des coopératives agricoles du rayon de culture de Saint-Pol-de-Léon.	Saint-Pol-de-Léon.
Idem.....	N-77	Union finistérienne des coopératives spécialisées de vente de plants de pommes de terre.	Quimper.
		Hérault (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-66	Coopérative départementale agricole des éleveurs de bétail de l'Hérault.	Montpellier.
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-87	Union nationale intercoopérative du Tartre et des produits tartreux.	Montpellier.
		Jura (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-81	Société coopérative agricole intercommunale de Saint-Amour.....	Saint-Amour.
		Loir-et-Cher (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-65	« Union », coopérative d'approvisionnement des associations agricoles de Loir-et-Cher.	Blois.
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-74	Union des coopératives de battage et de culture mécanique de Loir-et-Cher.	Blois.
		Lozère.	
UA, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-86	Union des coopératives agricoles des Cévennes.....	Le Collet-de-Dèze.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation	DENOMINATION DU GROUPEMENT COOPERATIF 2	SIEGE SOCIAL 3
		Rhin (Haut-).	
UA, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-33	Union départementale des coopératives agricoles du Haut-Rhin.....	Colmar.
		Saône-et-Loire.	
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-78	Société d'exploitation mutuelle de produits laitiers, Union de coopératives agricoles laitières (S. E. M. P.).	Saint-Martin-Belle-roche.
		Seine (*suite*).	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-70	Union nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole...	Paris.
UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-98	Union nationale des coopératives lainières.....	Paris.
UA, B. — Consommation, production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Transmission des produits des coopératives agricoles affiliées aux coopératives de consommation également adhérentes.	N-71	Union centrale des coopératives agricoles.....	Paris.
		Seine-et-Marne.	
UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-80	Union des coopératives agricoles de céréales de Seine-et-Marne.....	Melun.
UA, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-79	Union des coopératives agricoles d'approvisionnement de Seine-et-Marne.	Melun.
		Sèvres (Deux-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-76	« La Rurale », coopérative agricole de stockage et warrantage des blés de Thouars et environs.	Thouars.
		Tarn.	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-89	Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole du Tarn.	Albi.
		Var.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-69	Distillerie coopérative intercommunale « La Varoise ».....	La Crau.
		Vaucluse.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-33	Société coopérative agricole de Vairéas et des communes limitrophes.	Vairéas.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-81	Coopérative « L'Union agricole » du canton de Vairéas et des environs.	Vairéas.

2° *Coopératives agricoles agréées après avis des comités départementaux d'agrément des coopératives agricoles.*

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Alpes (Hautes-).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	05-100	Coopérative agricole de production, de transformation, de conservation et de vente de produits agricoles « La Champsaurine », à Saint-Bonnet.	Saint-Bonnet.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	05-99	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement « La Champsaurine », à Saint-Bonnet.	Saint-Bonnet.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	05-80	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Daillon, à Saint-Bonnet.	Quartier de Daillon, commune de Saint-Bonnet.
Idem	05-81	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Martin, à Jarjayes.	Quartier de Saint-Martin, commune de Jarjayes.
Idem	05-92	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles des Allards, à la Fare.	Quartier des Allards, commune de la Fare en-Champsaur.
Idem	05-83	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Lazer.	Quartier des Bertrands, commune de Lazer.
Idem	05-84	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Aspremont.	Aspremont.
Idem	05-85	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Sautens, à Orpierre.	Quartier de Sautens, commune d'Orpierre.
Idem	05-86	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Bième, à Serres.	Quartier de Bième, commune de Serres.
Idem	05-87	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Bel-Air, à Châteauvieux.	Quartier de Bel-Air, commune de Châteauvieux.
Idem	05-88	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Villard, de Ventavon.	Quartier de Villard, commune de Ventavon.
Idem	05-89	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Sainte-Colombe.	Quartier des Clots, commune de Sainte-Colombe.
Idem	05-90	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Montjay.	Hameau de Vaucluse, commune de Montjay.
Idem	05-91	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de l'Epine.	Quartier du Savel, commune de l'Epine.
Idem	05-92	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Oriane, à Laragne.	Quartier d'Oriane, commune de Laragne.
Idem	05-93	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Agnières, en Devoluy.	Agnières-en-Dévoluy.
Idem	05-94	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles du col Bayard, à Gap.	Quartier du Col-Bayard, commune de Gap.
Idem	05-95	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Charance, à Gap.	Quartier de Charance, commune de Gap.
Idem	05-96	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Chanousse.	Quartier des Chabanas, commune de Chanousse.
Idem	05-97	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Boulongeons, à Tallard.	Quartier des Boulongeons, commune de Tallard.
Idem	05-98	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Chabanas, à Gap.	Quartier de Chabanas, commune de Gap.
		Aude.	
A — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	11-62	Coopérative interdépartementale des vins vieux du Minervois et des Corbières, de Jouares-Minervois, par Azille (Aude).	Carcassonne.
Idem	11-74	Coopérative de stockage du blé de Chalabre	Chalabre.
Idem	11-75	Coopérative de vinification, à Barbaira	Barbaira.
Idem	11-76	Coopérative de vinification de Camplong-d'Aude	Camplong-d'Aude.
Idem	11-77	Coopérative de vinification de Caunes-Minervois	Caunes-Minervois.
Idem	11-78	Coopérative de vinification « L'Espérance », de Coursan	Coursan.
Idem	11-79	Coopérative de vinification de Jouares-Minervois	Azille.
Idem	11-80	Coopérative de vinification « La Grappe », de Pulcheric	Pulcheric.
Idem	11-81	Coopérative de vinification de Raissac-sur-Lampy	Raissac-sur-Lampy.
Idem	11-82	Coopérative de vinification de Rieux-Minervois	Rieux-Minervois.
Idem	11-83	Coopérative de vinification de Roquefort-des-Corbières	Roquefort-des-Corbières.
Idem	11-84	Coopérative de vinification de Sigean	Sigean.
Idem	11-85	Coopérative de vinification de Trèbes	Trèbes.
Idem	11-86	Coopérative de vinification de Villepinte	Villepinte.
Idem	11-87	Coopérative de vinification de Villerouge-Termène	Villerouge.
Idem	11-88	Coopérative de distillation d'Arzens	Arzens.
Idem	11-89	Coopérative de distillation de Canet-d'Aude	Canet.
Idem	11-90	Coopérative de distillation de Bizanet	Bizanet.
Idem	11-91	Coopérative de distillation de Ladern-sur-Lauquet	Ladern-sur-Lauquet.
Idem	11-92	Coopérative de distillation de Laure-Minervois	Laure-Minervois.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	11-93	Coopérative de distillation de Moux	Moux.
Idem	11-94	Coopérative de distillation d'Ornaisons	Ornaisons.
Idem	11-95	Coopérative de distillation de Pezens	Pezens.
Idem	11-96	Coopérative de distillation de Saint-Marcel	Saint-Marcel.
Idem	11-97	Coopérative de distillation de Servies-en-Val	Servies-en-Val.
Idem	11-98	Coopérative de distillation de Sigean	Sigean.
Idem	11-99	Coopérative de distillation de Trausse	Trausse.
Idem	11-100	Coopérative de distillation de Trèbes	Trèbes.
Idem	11-101	Coopérative de distillation de Tuchan	Tuchan.
Idem	11-102	Coopérative de vinification de Cascatel-Villeneuve	Cascatel.
Idem	11-103	Coopérative de vinification de Cuxac-d'Aude	Cuxac-d'Aude.
Idem	11-104	Coopérative de vinification « Vignerons de Portel », à Portel	Portel.
Idem	11-105	Coopérative de distillation d'Ouveillan	Ouveillan.
Idem	11-106	Coopérative de distillation de Peyriac-de-Mer	Peyriac-de-Mer.
Idem	11-107	Coopérative de distillation de Saint-Couat-d'Aude	Saint-Couat-d'Aude.
Idem	11-110	Coopérative agricole de vinification de Ferrals-les-Corbières	Ferrals-les-Corbières.
Idem	11-111	Coopérative agricole de vinification de Granès, Saint-Ferréol et Saint-Just.	Granès.
Idem	11-112	Coopérative agricole de vinification de Blanquette de Limoux, à Limoux.	Limoux.
Idem	11-113	Coopérative agricole de vinification « Les Vignerons », à Marseillette.	Marseillette.
Idem	11-114	Coopérative agricole de vinification « Les Coteaux montelivains », de Montelieu.	Montelieu.
Idem	11-115	Coopérative agricole de vinification de Moussoulens	Moussoulens.
Idem	11-116	Coopérative agricole de vinification de Roullet	Roullet.
Idem	11-117	Coopérative agricole de vinification de Saint-André-de-Roquelongue et Montseret.	Saint-André-de-Roquelongue.
Idem	11-118	Coopérative agricole de vinification de Talairan	Talairan.
Idem	11-119	Coopérative agricole de vinification de Thézan	Thézan.
Idem	11-120	Coopérative agricole de vinification de Villalier	Villalier.
Idem	11-121	Coopérative agricole de distillation d'Argeliers	Argeliers.
Idem	11-122	Coopérative agricole de distillation d'Armissan	Armissan.
Idem	11-123	Coopérative agricole de distillation de Barbaira	Barbaira.
Idem	11-124	Coopérative agricole de distillation de Carcassonne	Carcassonne.
Idem	11-125	Coopérative agricole de distillation de Couiza	Couiza.
Idem	11-126	Coopérative agricole de distillation de Cuxac-d'Aude	Cuxac-d'Aude.
Idem	11-127	Coopérative agricole de distillation de Puichéric	Puichéric.
Idem	11-128	Coopérative agricole de distillation de Tourouzelle	Tourouzelle.
Idem	11-130	Coopérative agricole de distillation « La Grappe », de Villeneuve-Minervois.	Villeneuve-Minervois.
Idem	11-144	Coopérative agricole fruitière du Minervois-Cabardès, commune de Caunes-Minervois	Caunes-Minervois.
Idem	11-145	Coopérative agricole de vinification « La Corbière bizanétoise », à Bizanet.	Bizanet.
Idem	11-146	Coopérative agricole de vinification « La Vigneronne », de Canet-d'Aude.	Canet.
Idem	11-147	Coopérative agricole de vinification « Les Vignerons », de Leucate	Leucate.
Idem	11-148	Coopérative agricole de vinification de Luc-sur-Orbieu	Luc-sur-Orbieu.
Idem	11-149	Coopérative agricole de vinification de Peyriac-Minervois	Peyriac-Minervois.
Idem	11-150	Coopérative agricole de vinification de Raissac-d'Aude	Raissac-d'Aude.
Idem	11-151	Coopérative agricole de vinification de Sallèles-d'Aude	Sallèles-d'Aude.
Idem	11-152	Coopérative agricole de vinification « La Grappe », de Villeneuve-Minervois.	Villeneuve-Minervois.
Idem	11-153	Coopérative agricole de distillation « La Lézignanaise », à Lézignan-Corbières.	Lézignan-Corbières.
Idem	11-154	Coopérative agricole de distillation de Roquefort-des-Corbières	Roquefort-des-Corbières.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	11-63	Coopérative interdépartementale d'approvisionnement de Belpech	Belpech.
Idem	11-70	Coopérative d'achat et d'approvisionnement de la région de Carcassonne.	Carcassonne.
Idem	11-71	Coopérative d'achat et d'approvisionnement de Mailhac	Mailhac.
Idem	11-72	Coopérative d'approvisionnement d'Ornaisons	Ornaisons.
Idem	11-73	Coopérative d'approvisionnement de Rieux-Minervois	Rieux-Minervois.
Idem	11-108	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Chalabre	Chalabre.
Idem	11-109	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Pépieux	Pépieux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	11-64	Coopérative interdépartementale de culture mécanique de Ginestas.	Ouveillan.
Idem	11-65	Coopérative de culture mécanique de la basse vallée du Fresquel	Carcassonne.
Idem	11-66	Coopérative de culture mécanique d'Alzonne	Alzonne.
Idem	11-67	Coopérative de culture mécanique de Barbaira	Barbaira.
Idem	11-68	Coopérative de culture mécanique de Montferrand	Montferrand.
Idem	11-69	Coopérative de culture mécanique de Ladern-sur-Lauquet	Ladern-sur-Lauquet.
Idem	11-131	Coopérative agricole d'utilisation de matériel du « Razés », commune de Cailhau.	Cailhau.
Idem	11-132	Coopérative agricole audoise de machines agricoles « La C. A. M. A. », à Carcassonne.	Carcassonne.
Idem	11-133	Coopérative agricole d'utilisation de matériel de transport de Carcassonne.	Carcassonne.
Idem	11-134	Coopérative de travaux agricoles du Laurageais, à Castelnaudary	Castelnaudary.
Idem	11-136	Coopérative agricole d'utilisation de matériel « du Barrieu », commune de Labastide-d'Anjou.	Labastide-d'Anjou.
Idem	11-137	Coopérative agricole de battages, labours et défonçage de Laure-Minervois.	Laure-Minervois.
Idem	11-138	Coopérative agricole de culture mécanique « Coopérative d'utilisation de matériel agricole », commune de Montréal.	Montréal.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
B. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	11-139	Coopérative agricole de culture mécanique « La Montréalaise », de Montréal.	Montréal.
Idem	11-140	Coopérative agricole de culture mécanique d'Ornaisons	Ornaisons.
Idem	11-141	Coopérative agricole de culture mécanique de Péxiora	Péxiora.
Idem	11-142	Coopérative agricole de culture mécanique de Puginier	Puginier.
Idem	11-143	Coopérative intercommunale agricole de culture de Cuxac-d'Aude et de Coursan.	Cuxac-d'Aude.
		Côtes-du-Nord (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	22-227	Coopérative agricole de Ploubalay	Ploubalay.
B. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	22-208	Coopérative agricole de Langle-Lézert, à Carnoet	Carnoët.
Idem	22-209	Coopérative agricole « L'Amicale coopérative », de Coetmieux	Coëtmieux.
Idem	22-210	Coopérative agricole de culture mécanique de la Chapelle-Neuve	La Chapelle-Neuve.
Idem	22-211	Coopérative paysanne de Lanrelas	Lanrelas.
Idem	22-212	Coopérative « La Plélauflenne »	Plélauff.
Idem	22-213	Société coopérative agricole de la « Vallée du Quillio »	Le Quillio.
Idem	22-214	Coopérative du Quillio	Le Quillio.
Idem	22-215	Société coopérative agricole de Saint-Brieuc	Lieudit « Ville-Morin », commune de Saint-Brieuc.
Idem	22-216	Coopérative agricole de battage et labour de Launay-Vié-les-Villes-Jouha, commune de Saint-Brieuc.	Lieudit « Villes Jouha », commune de Saint-Brieuc.
Idem	22-217	Coopérative agricole de la rive gauche du Leff, commune de Saint-Gilles-les-Bois, le Faouët et Quimper-Gueyennec.	Saint-Gilles-les-Bois.
Idem	22-218	Coopérative agricole de Saint-Gilles-les-Bois	Saint-Gilles-les-Bois.
Idem	22-219	Coopérative de l'Arguenon, commune de Saint-Igneuc	Saint-Igneuc.
Idem	22-220	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Martin-des-Prés.	Saint-Martin-des-Prés.
Idem	22-221	Coopérative « L'Union de Sévignac »	Sévignac.
Idem	22-222	Coopérative « Entre-Nous », de Taden	Lieudit « Les Salles », Commune de Taden.
Idem	22-223	Coopérative agricole de Taden	Taden.
Idem	22-224	Coopérative agricole de Tréffin	Tréffin.
Idem	22-225	Coopérative agricole « La Pévéroise », de Saint-Méloir-des-Bois	Saint-Méloir.
Idem	22-226	Coopérative agricole de Tréfumel	Tréfumel.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	22-228	Société coopérative agricole de vente et d'achat de la région du « Haut-Blavet », à Bourbriac (Côtes-du-Nord).	Bourbriac.
		Dordogne	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	24-60	Coopérative agricole périgourdine de production et d'élevage (C. A. P. P. E.), à Périgueux.	Périgueux.
Idem	24-61	Coopérative agricole de stockage du Ribéracois, à Ribérac	Ribérac.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	24-58	Coopérative agricole de la vallée de la Dordogne, à Bergerac	Bergerac.
Idem	24-59	Coopérative maraîchère du Périgord, à Périgueux	Périgueux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	24-51	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun du Coux, lieudit « Les Tissanderies ».	Coux-et-Bigaroque.
Idem	24-52	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de la Roche-Chalais.	La Roche-Chalais.
Idem	24-53	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « Le Progrès agricole eymetois », à Eymet.	Eymet.
Idem	24-54	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Ponchapt.	Ponchapt.
Idem	24-55	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Saint-Paul-Lizonne.	Saint-Paul-Lizonne.
Idem	24-56	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun du Chatain, commune de Paysac.	Paysac-de-Lanouaille
Idem	24-57	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun du Pizou.	Le Pizou.
		Drôme.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	26-22	Société de laiterie coopérative d'Anneyron	Anneyron.
Idem	26-25	Société coopérative des producteurs de lait de la Motte-de-Galaure	La Motte-de-Galaure.
Idem	26-30	Société coopérative agricole de distillerie de lavandes et des plantes à parfums de Salles-sous-Bois.	Salles-sous-Bois.
Idem	26-33	Coopérative des producteurs de fruits d'Anneyron et des communes limitrophes.	Anneyron.
Idem	26-35	Coopérative agricole de Condorcet	Condorcet.
Idem	26-39	Société coopérative de laiterie, à Hauterives	Hauterives.
Idem	26-42	Coopérative des producteurs de céréales de l'arrondissement de Nyons et des cantons limitrophes.	Nyons.
Idem	26-43	Coopérative vinicole « La Suzienne », à Suze-la-Rousse	Suze-la-Rousse.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	26-26	Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Marches et des communes environnantes.	Marches.
Idem	26-31	Coopérative d'approvisionnement de Saint-Barthélemy-de-Vals	Saint-Barthélemy-de-Vals.
Idem	26-34	Coopérative d'approvisionnement agricole de Saint-Vallier et environs.	Saint-Vallier.
Idem	26-40	Société coopérative d'approvisionnement de Mollans-sur-Ouvèze	Mollans-sur-Ouvèze.
Idem	26-53	Coopérative d'approvisionnement agricole de Nyons et des cantons environnants.	Nyons.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	26-23	Coopérative agricole de la Baume-de-Transit	La Baume-de-Transit.
Idem	26-24	Société coopérative de Basse-Grenette	Grane.
Idem	26-27	Société coopérative de battages de Mureils	Mureils.
Idem	26-28	Coopérative de battages et de matériel agricole de Poet-Célard	Le Poet-Célard.
Idem	26-29	Société coopérative de battages et travaux mécaniques agricoles de Puy-Saint-Martin.	Puy-Saint-Martin.
Idem	26-32	Société coopérative de battages, de pressage, d'outillage agricole de Soyans.	Soyans.
Idem	26-36	Société coopérative de battage et labour de Saint-Uze-Beausemblant.	Saint-Uze.
Idem	26-37	Société coopérative de battage de Bois-Rigaud, à Saint-Sorlin-en-Valloire.	Saint-Sorlin-en-Valloire.
Idem	26-38	Coopérative mécanisée d'utilisation et d'achat en commun de machines et d'instruments agricoles du canton de Chabeuil et communes limitrophes.	Chabeuil.
Idem	26-41	Coopérative de matériel de culture du Nyonsais	Nyons.
Idem	26-44	Société coopérative de battage et de culture mécanique de Saint-Martin-d'Albon.	Hameau de Saint-Martin-d'Albon, commune d'Albon.
Idem	26-45	Coopérative d'utilisation de matériel en commun d'Aurel	Aurel.
Idem	26-46	Coopérative de battage et labour de Mont-Glandaz	Aix-en-Diois.
Idem	26-47	Société coopérative agricole de battages des Moilles	Châteauneuf-de-Galaure.
Idem	26-48	Société coopérative agricole de battage de Saint-Bonnet-de-Galaure.	Châteauneuf-de-Galaure.
Idem	26-49	Société coopérative de battage, de labour et de transports mécaniques, à Fay-le-Clos.	Fay-le-Clos.
Idem	26-50	Coopérative de battage, de labour et de transport de la Motte-de-Galaure.	La Motte-de-Galaure.
Idem	26-51	Coopérative marsazienne	Quartier de Galaure, commune de Marsaz.
Idem	26-52	Coopérative de labours et tous travaux agricoles de Montlaur-en-Diois.	Montlaur-en-Diois.
Idem	26-54	Coopérative de labours et battages de Pontaix-Sainte-Croix	Pontaix.
Idem	26-55	Coopérative agricole de Sauzet	Sauzet.
Idem	26-56	Société coopérative de labour de Savasse	Quartier de Grisé, commune de Savasse.
Idem	26-57	Coopérative agricole du Petit-Rousset, à Valence	Quartier du Petit-Rousset, commune de Valence.
Idem	26-59	Société coopérative de battage de Vercheny, Aurel, Espenel, Barsac et Pontaix.	Vercheny.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	26-58	Coopérative fruitière de culture mécanique et d'approvisionnement de la Drôme.	Valence.

Eure.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	27-58	Coopérative d'Ouche et Lieuvin, région de Bernay	Bernay.

Finistère.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	29-138	Coopérative « La Fouesnantaise »	Ergué-Armel.
Idem	29-150	Coopérative agricole du Ster-Goz	Bannalec.
Idem	29-167	Coopérative de boulangerie et de blé « La Guiclannaise »	Lieudit « Moulin-du-Guern », commune de Guiclan.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	29-139	Coopérative de Kermerrien	Henvic.
Idem	29-140	Société coopérative de culture mécanique de Kériber	Lieudit « Kériber », commune de Guissény.
Idem	29-141	Coopérative agricole de Lézern	Lieudit « Lézern », commune de Plougonven.
Idem	29-142	Coopérative mécanique du Cosquer	Lieudit « Cosquer », commune de Plougasnou.
Idem	29-143	Coopérative agricole de Hellès	Lieudit « Hellès », commune de Lanmeur.
Idem	29-144	Coopérative agricole de Prat-Guillou	Lieudit « Prat-Guillou », commune de Plouigneau.

TYPE	NUMÉRO d'immatriculation.	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE	SIEGE SOCIAL
1	2	3	4
D. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	29-145	Société coopérative de culture mécanique du Rest	Lieudit « Rest », commune de Plouézoc'h.
Idem	29-146	Société coopérative de culture mécanique « Le Progrès »	Lieudit « Rest-ar-Roué », commune de Plouézoc'h.
Idem	29-147	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel mécanique agricole de Saint-Divy.	Lieudit « Mesgrall », commune de Saint-Divy.
Idem	29-148	Coopérative de Keryouen	Lieudit « Kerouen », commune de Cast.
Idem	29-149	Coopérative de culture mécanique du « Dossen », en Garlan	Lieudit « Dossen », commune de Garlan.
Idem	29-151	Société coopérative de culture mécanique « L'Avenir »	Lieudit « Rest-ar-Roué », commune de Plouézoc'h.
Idem	29-152	Coopérative de « Barilleг »	Lieudit « Kerbariller », commune de Saint-Pol-de-Léon.
Idem	29-153	Coopérative agricole de Pratfeurmic en Plouigneau	Lieudit « Pratfeurmic », commune de Plouigneau.
Idem	29-154	Coopérative de culture mécanique de Poulfanc	Lieudit « Poulfanc », commune de Plougat-Guerrand.
Idem	29-155	Coopérative de culture mécanique de Saint-Albin	Lieudit « Kerguinou », commune de Plogonnec.
Idem	29-156	Coopérative de Pen-ar-Feunteun	Lieudit « Pen-ar-Feunteun », commune de Plouénan.
Idem	29-157	Coopérative de Quéménéven-Sud	Lieudit « Kérimanton », commune de Quéménéven.
Idem	29-158	Coopérative du bourg de Kerlaz	Kerlaz.
Idem	29-159	Coopérative agricole de culture mécanique « L'Entr'aide »	Lieudit « Kérémoal », commune de Plouénan.
Idem	29-160	Société coopérative de culture mécanique Guézennoc et consorts, de Kerliver en Kerlouan.	Lieudit « Kerliver », commune de Kerlouan.
Idem	29-161	Coopérative agricole de culture mécanique de Kéramily	Lieudit « Kéramily », commune de Plounevez-Lochrist.
Idem	29-162	Société coopérative agricole de Kérivoal	Lieudit « Kérivoal », commune de Plouda-niel.
Idem	29-163	Coopérative « Ar-Breudeur »	Lieudit « Kerjean », commune de Saint-Pol-de-Léon.
Idem	29-164	Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun du Goré	Hameau de Kerhallou, commune de Spézet.
Idem	29-165	Société coopérative de culture mécanique du Fell	Lieudit « Fell », commune de Spézet.
Idem	29-166	Coopérative agricole de culture mécanique de Langériguen	Lieudit « Langériguen », commune de Plomeur.
Garonne (Haute-)			
E. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	31-73	Coopérative agricole « La Familiale »	Montbrun-Bocage.
Idem	31-75	Coopérative agricole du « Thiéral »	Miremont.
Idem	31-95	Société coopérative de « Peyssous »	Montjoire.
Idem	31-96	Société coopérative de motoculture de Vieille-Toulouse	Vieille-Toulouse.
Idem	31-97	Société coopérative agricole du « Domaine de Saune »	Caragoudes.
Idem	31-98	Coopérative agricole intercommunale de Saint-Elix-le-Château	Saint-Elix-le-Château.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	31 70	Société coopérative de Montrejeau	Montrejeau.
Hérault.			
H. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	34-30	Distillerie coopérative « L'Union », de Cruzy	Cruzy.
Idem	34-31	Cave coopérative de vinification de Montblanc	Montblanc.
Idem	34-32	Coopérative agricole de distillation La Grappe »	Montpellier.
Idem	34-33	Cave coopérative de Cournonterral	Cournonterral.
Idem	34-34	Cave coopérative « La Minerve agelolse »	Agel.
Idem	34-35	Société coopérative de vinification d'Aigues-Vives (Hérault), « La Minervoise ».	Aigues-Vives.
Idem	34-36	Cave coopérative des vignerons de Cruzy	Cruzy.
Idem	34-37	Société coopérative de vinification « Les Producteurs de vins blancs », de Pinet (Hérault).	Pinet.
Idem	34-38	Cave coopérative de vinification de Saint-Félix-de-Lodez	Saint-Félix-de-Lodez.
Idem	34-39	Coopérative des côteaux de Buèges	Saint-Jean-de-Buèges.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	34-40	Coopérative agricole de vente « Les bons vins de consommation courante ».	Montpellier.
Idem	34-41	Coopérative de vinification « Les Vignerons », de Saint-Thibéry	Saint-Thibéry.
Idem	34-42	Coopérative de vinification et distillation « Les Vignerons minervois ».	Siran.
Idem	34-43	Coopérative de vinification « Les Vignerons », de Saint-Nazaire-de-Pézan.	Saint-Nazaire-de-Pézan.
Idem	34-44	Coopérative de vinification « Clairette », de Paulhan	Paulhan.
Idem	34-45	Coopérative de distillation de Beaufort	Beaufort.
Idem	34-50	Coopérative de distillation de Saint-Pargoire	Saint-Pargoire.
Idem	34-51	Coopérative de vinification « Les Côteaux de Béhézé »	Balaruc-le-Vieux.
Idem	34-52	Coopérative de vinification « La Piscénoise »	Pézenas.
Idem	34-55	Cave coopérative « Les Crus de Montoulliers »	Montoulliers.
Idem	34-56	Cave coopérative de vinification « La Grappe vermeille », de Beaulieu.	Beaulieu.
Idem	34-57	Société coopérative de vinification « La Cazouline »	Cazouls-lès-Béziers.
Idem	34-59	Coopérative de distillation de Saint-André-de-Sangonis	Saint-André-de-Sangonis.
Idem	34-61	Société coopérative agricole de distillation des vignerons de Bassan.	Bassan.
Idem	34-62	Cave coopérative de vinification de Quarante	Quarante.
Idem	34-65	Société coopérative de distillation « La Minervoise d'Olonzac »	Olonzac.
Idem	34-66	Coopérative de vinification « La Clairette d'Adissan »	Adissan.
Idem	34-67	Société coopérative agricole de vinification des vignerons de Poilhes, « La Collective ».	Poilhes.
Idem	34-69	Coopérative agricole de vinification Murvie-vi-Viel	Murviel-lès-Montpellier.
Idem	34-70	Société coopérative agricole de vinification de Sérignan	Sérignan.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	34-46	Coopérative d'achat et d'approvisionnement de la Livinière	La Livinière.
Idem	34-53	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Saint-Geniès-le-Bas.	Saint-Geniès-le-Bas.
Idem	34-54	Société coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement de Cessenon.	Cessenon.
Idem	34-60	Coopérative agricole d'approvisionnement de Saint-André-de-Sangonis.	Saint-André-de-Sangonis.
Idem	34-64	Coopérative agricole d'approvisionnement « La Vigneronne »	Béziers.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	34-47	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Olonzac	Olonzac.
Idem	34-48	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marseillan	Marseillan.
Idem	34-49	Coopérative d'utilisation de matériel « Le Soc »	Buzignargues.
Idem	34-58	Coopérative de battage et cultures mécaniques de Saint-André-de-Sangonis.	Saint-André-de-Sangonis.
Idem	34-63	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « Le Soc ».	Béziers.
Idem	34-68	Coopérative agricole de la rive droite de l'Orb	Sérignan.
Loire.			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	42-6	Coopérative des producteurs de lait de la région roannaise	Roanne.
Idem	42-7	Coopérative des producteurs de lait de la région de Saint-Etienne	Saint-Etienne.
Idem	42-10	Coopérative laitière « La Ruche »	Montrond-les-Bains.
Idem	42-11	Coopérative des producteurs de lait de la vallée du Gier, à Saint-Chamond.	Saint-Chamond.
Idem	42-21	Coopérative agricole des Carpes contrôlées du Forez	Feurs.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	42-3	Coopérative départementale d'insémination artificielle	Montrond-les-Bains.
Idem	42-12	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bellegarde-en-Forez.	Bellegarde-en-Forez.
Idem	42-13	Société coopérative agricole de Saint-Joseph	Hameau de la Pierre, commune de Saint-Joseph.
Idem	42-14	Société coopérative agricole du canton Nord-Est de Saint-Etienne	Saint-Etienne.
Idem	42-15	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boisset-Saint-Priest.	Boisset-Saint-Priest.
Idem	42-16	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Georges-Haute-Ville.	Saint-Georges-Haute-Ville.
Idem	42-17	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Chamarande.	Saint-Germain-l'Espinasse.
Idem	42-18	Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Sury-le-Comtal.	Sury-le-Comtal.
Idem	42-19	Société coopérative agricole de Veauche	Veauche.
Idem	42-22	Société coopérative agricole d'Ambierle	Ambierle.
Idem	42-23	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Montverdun.	Montverdun.
Idem	42-24	Coopérative de battage et de motoculture d'Unias et l'Hospital-le-Grand.	Unias.
Idem	42-25	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pradines	Pradines.
Idem	42-26	Coopérative de motoculture du Crêt-de-Vougy	Vougy.
Idem	42-27	Coopérative de battage et d'outillage et d'utilisation en commun de matériel agricole de Perreux.	Perreux.
Idem	42-28	Coopérative agricole de Sainte-Agathe-la-Bouteresse	Sainte-Agathe-la-Bouteresse.
Idem	42-29	Coopérative agricole de battage de Sorbiers	Sorbiers.
Idem	42-30	Coopérative de battage de Saint-Nizier-sous-Charlieu	Saint-Nizier-sous-Charlieu.
Idem	42-31	Coopérative de motoculture de Perreux	Perreux.
Idem	42-32	Société coopérative agricole de culture mécanique de la Grange-Perrin.	Saint-Pierre-la-Noaille.
Idem	42-33	Société coopérative agricole de battage et d'outillage de Savigneux.	Savigneux

TYPE	NUMÉRO d'immatriculation.	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE	SIÈGE SOCIAL
1	2	3	4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	42-34	Société coopérative agricole de battage et d'outillage de Bard.....	Bard.
Idem.....	42-35	Coopérative agricole d'utilisation et d'achat de matériel en commun d'Amions.	Amions.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	42-5	Coopérative agricole de production, de vente et d'approvisionnement de la région de Saint-Sauveur-en-Rue.	Saint-Sauveur-en-Rue.
Idem.....	42-8	Coopérative des producteurs de lait de la vallée de l'Ondaine.....	Firminy.
Idem.....	42-9	Coopérative des producteurs de lait des Monts-du-Pilat.....	Saint-Genest-Malifaux.
A, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	42-20	Coopérative agricole de Briennon.....	Briennon.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	42-4	Coopérative paysanne des monts du Forez.....	Valinches.

—

Lot-et-Garonne.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	48-144	Coopérative de vente et de transformation de produits agricoles de Tonneins.	Tonneins.
Idem.....	48-163	Coopérative agricole de Castelmoron (blé).....	Castelmoron-sur-Lot.
Idem.....	48-164	Société coopérative de blé du Bas-Quercy, à Libos.....	Lieudit « Libos », commune de Monsempron.
Idem.....	48-165	Coopérative de blé de Lavardac-Bruch.....	Bruch.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	48-143	Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Miramont-de-Guyenne.	Miramont-de-Guyenne.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	48-125	Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Agnac.	Agnac.
Idem.....	48-126	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Brice-Bourran.	Lieudit « Fauquier », commune de Bourran.
Idem.....	48-127	Coopérative de motoculture de Bourran.....	Lieudit « Tuquet », commune de Bourran.
Idem.....	48-128	Coopérative de motoculture de Caubon-Saint-Sauveur.....	Caubon-Saint-Sauveur.
Idem.....	48-129	Coopérative cocumontaise de motoculture et d'utilisation de matériel agricole de Cocumont.	Cocumont.
Idem.....	48-130	Société coopérative de motoculture de Courbiac.....	Lieudit « la Bruguette », commune de Courbiac.
Idem.....	48-131	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lagupie.....	Lagupie.
Idem.....	48-132	Coopérative de motoculture de Laurès, commune de Laussou.....	Lieudit « Lafage », commune de Laussou.
Idem.....	48-133	Coopérative de motoculture de Leyritz-Moncassin.....	Leyritz-Moncassin.
Idem.....	48-134	Coopérative agricole de motoculture de Sénot-Monbalen.....	Hameau de Sénot, commune de Monbalen.
Idem.....	48-135	Coopérative de motoculture du Bayle-Monbalen.....	Hameau de Bayle, commune de Monbalen.
Idem.....	48-136	Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de motoculture dite « La Rurale », à Montastruc.	Montastruc.
Idem.....	48-137	Coopérative de motoculture du Mathlas, à Montéton.....	Montéton.
Idem.....	48-138	Coopérative de motoculture de la Combe, à Montéton.....	Lieudit « la Combe », commune de Montéton.
Idem.....	48-139	Coopérative agricole de motoculture de Saint-Léon.....	Lieudit « Bet », commune de Saint-Léon.
Idem.....	48-140	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Sauveterre-Saint-Denis.	Sauveterre-Saint-Denis.
Idem.....	48-141	Société de motoculture de Lalis-Taillebourg.....	Lieudit « Lalis », commune de Taillebourg.
Idem.....	48-142	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Trentels.	Trentels.
Idem.....	48-145	Société coopérative de culture des terres de la région de Cancon....	Moulinet.
Idem.....	48-146	Coopérative de motoculture et labour de Laborde-Caumont-sur-Garonne.	Lieudit « Laborde », commune de Caumont.
Idem.....	48-147	Société coopérative d'achat d'instruments, matériel agricole « Caumac », Castillonnes.	Castillonnes.
Idem.....	48-148	Société de motoculture « La Tourillonne », de Fauguerolles.....	Fauguerolles.
Idem.....	48-149	Société coopérative de motoculture de Fourques-sur-Garonne.....	Fourques-sur-Garonne.
Idem.....	48-150	Coopérative agricole de motoculture « La Guillemone », de Levignac-de-Guyenne.	Lieudit « la Guillemone », commune de Levignac-de-Guyenne.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	48-151	Coopérative agricole de motoculture de Saint-Martin-Mas-d'Agenais...	Hameau de Blanquines, commune de Mas-d'Agenais.
Idem	48-152	Coopérative agricole de motoculture de Pontet-Montflanquin	Lieudit « Coustières », commune de Montflanquin.
Idem	48-153	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montagnac-sur-Auvignon.	Montagnac-sur-Auvignon.
Idem	48-154	Coopérative de motoculture de Montesquieu-Centre	Lieudit « la Domangère », commune de Montesquieu.
Idem	48-155	Coopérative de motoculture de Montpezat-Ouest	Lieudit « Sauvage », commune de Montpezat-d'Agenais.
Idem	48-156	Société coopérative de motoculture de « La Beausse », à Montpezat-d'Agenais.	Lieudit « la Beausse », commune de Montpezat-d'Agenais.
Idem	48-157	Société coopérative intercommunale d'utilisation de matériel agricole de Champbouly-Pardaillan.	Lieudit « Champbouly », commune de Pardaillan.
Idem	48-158	Coopérative de motoculture de « La Plaine », à Saint-Aubin	Lieudit « Couzetou », commune de Saint-Aubin.
Idem	48159	Société coopérative de motoculture de Taillebourg	Taillebourg.
Idem	48-160	Coopérative agricole de motoculture de la Grande-Borde, au Temple-sur-Lot.	Lieudit « la Grande-Borde », commune du Temple-sur-Lot.
Idem	48-161	Coopérative de motoculture de Lustrac, à Trentels	Hameau de Lustrac, commune de Trentels.
Idem	48-162	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Vite	Hameau de Lapoujade, commune de Saint-Vite.
		Vendée.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	85-106	Laiterie coopérative de la Jaudonnière	La Jaudonnière.
Idem	85-107	Coopérative agricole de panification de Montreuil	Montreuil.
Idem	85-108	Coopérative salicole du Marais-de-Riez	Saint-Hilaire-de-Riez.
Idem	85-109	Coopérative des producteurs de sel de l'Ouest (région du littoral vendéen).	Beauvoir-sur-Mer.
Idem	85-110	Coopérative d'élevage ovin de Mouzeuil et Saint-Martin-sous-Mouzeuil.	Mouzeuil.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	85-111	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Espérance », de la Templerie, commune de Saint-Georges-de-Montaigu.	Hameau la Templerie, commune de Saint-Georges-de-Montaigu.
Idem	85-112	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Angles	Angles.
Idem	85-113	Coopérative d'utilisation en commun de matérie agricole de la Gaubretière.	La Gaubretière.
Idem	85-114	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « La Fraternelle ».	Payré-sur-Vendée.
Idem	85-115	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « La Bernardaise ».	Le Bernard.
Idem	85-116	Coopérative agricole de labour de Loge-Fougereuse	Loge-Fougereuse.
Idem	85-117	Coopérative agricole « La Fraternelle », de la Pérussière, commune d'Aizenay.	Lieudit « La Pérussière », commune d'Aizenay.
Idem	85-118	Coopérative agricole « L'Amicale », de la Bonnetière, commune de Saint-Sulpice-le-Verdon.	Hameau de la Bonnetière, commune de Saint-Sulpice-le-Verdon.
Idem	85-119	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Proustière, de Chavagnes-en-Paillers.	Lieudit « la Proustière », comme de Chavagnes-en-Paillers.
Idem	85-120	Coopérative agricole de Saint-Hilaire-le-Vouhis	Saint-Hilaire-le-Vouhis.
Idem	85-121	Coopérative agricole « L'Avenir », de Menomblet	Menomblet.
Idem	85-122	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Prouant.	Lieudit « le Gué », commune de Saint-Prouant.
Idem	85-123	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Martin-des-Tilleuls.	Lieudit « la Roche-Verbois », commune de Saint-Martin-des-Tilleuls.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	85-124	Coopérative agricole de labour de Saint-Maurice-des-Noues.....	Saint - Maurice - des - Noues.
Idem.....	85-125	Coopérative d'utilisation en commun de matériel du Coudray, de Saint-Mars-la-Réorthe.	Lieudit « le Coudray », commune de Saint-Mars-la-Réorthe.
Idem.....	85-126	Coopérative agricole de la commune de Vouvant.....	Vouvant.
Idem.....	85-127	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Frémière.	Hameau de la Frémière, commune de Saint - Martin - de-Brem.
Idem.....	85-128	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole, « La Landaise ».	Hameau de la Grande-Grosseliére, commune de Saint-Christophe-du-Ligneron.
Idem.....	85-129	Coopérative agricole de la Rabatelière (groupe d'entr'aide).....	La Rabatelière.
Idem.....	85-130	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole des Clouzeaux.	Les Clouzeaux.
Idem.....	85-131	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole du Grand-Village, de Saint-Sulpice-en-Pareds.	Hameau du Grand-Village, commune de Saint - Sulpice-en-Pareds.
Idem.....	85-132	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Brandonnière de Cezais.	Hameau de la Brandonnière, commune de Cezais.
Idem.....	85-133	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole, « La Lucoise ».	Hameau du Fief-Gourdault, commune des Lucs-sur-Boulogne.
Idem.....	85-134	Coopérative agricole de Sainte-Foy.....	Lieudit « Les Boules », commune de Sainte-Foy.
Idem.....	85-135	Coopérative agricole de Froidfond.....	Froidfond.
Idem.....	85-136	Syndicat ovin et coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Etienne-de-Brillouet.	Saint-Etienne-de-Brillouet.
Idem.....	85-137	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Paul-en-Pareds.	Lieudit « La Boulaie », commune de Saint-Paul-en-Pareds.
Idem.....	85-138	Coopérative agricole « La Familiale », de la Fauconnière, commune de Menomblet.	Hameau de la Fauconnière, commune de Menomblet.
Idem.....	85-139	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Jean-de-Beugné.	Saint-Jean-de-Beugne.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégations de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à M. Pierre Couty, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets, tous actes, décisions, toutes ordonnances de payement, de versement et de délégation, tous avis d'ordonnance, ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux services intéressés du ministère des finances et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Couty, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à qui délégation a été donnée par arrêté du 3 août 1948, délégation est donnée à M. Jean Dairic, sous-directeur, chargé des services financiers, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recette.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Couty ou de M. Jean Dairic, délégation est donnée à M. Régnier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer toutes les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Léopold-Léger (Raymond), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Delahoche (Jacques-Georges), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnés.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MARQSELLI.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 24 juillet 1948 portant nomination du président du conseil des ministres;

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête;

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer, au nom du ministre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

Fait à Paris, le 3 août 1948.

ANDRÉ MARQSELLI.

Conseil des prises.

Avis d'arrivée de dossiers.

Le conseil des prises a été saisi des dossiers relatifs aux affaires suivantes:

N° 204. — Arrêt et saisie, à Alger, le 8 février 1940, de 6.745 pièces de bois de chêne, chargées à Susak, sur le navire hollandais *Hebe*, par Nihag D. D., de Zagreb, destinées à N. V. Kapok en Producten Handel Maatschappij, de Nieuwerslius (Hollande), ayant fait l'objet, au profit de cette firme, et à la demande de la commission allemande d'armistice, d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

N° 205. — Saisie, à Marseille, le 23 octobre 1939, de 100 balles de caoutchouc chargées à Singapour sur le navire français *Forbin*, par Lee Rubber et C°, à ordre pour Hambourg.

N° 206. — Saisie, à Casablanca et Oran, puis Marseille, les 14 novembre, 4 et 22 décembre 1939, de 56 caisses de jaunes d'œufs, marquées S. Y. — B. C. n° 3108/3163, chargées à Tien-Tsin sur le navire suédois *Ning-Po*, par Bremem Colonial and China Trading, à ordre pour Hambourg, transportées d'Oran à Marseille par le *Chateau-Larose*, ayant fait l'objet, à la demande de la commission allemande d'armistice, d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

N°s 207 et 208. — Saisie, à Casablanca et Oran, puis Marseille, les 14 novembre, 4 et 22 décembre 1939, de deux lots de chacun 56 caisses de jaunes d'œufs, marqués respectivement DYBC n° 3186/3241 et DYBC 3212/3297, chargés à Tsien-Tsin sur le navire suédois *Ning-Po* par Bremen Colonial and China Trading, à ordre pour Hambourg, transportés d'Oran à Marseille par le *Château Larose*, réclamés par la société Arbuthnot, Latham et C°, de Londres, ayant fait l'objet, à la demande de la commission allemande d'armistice, d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

N°s 209, 210 et 211. — Saisie, à Casablanca et Oran, puis Marseille, les 14 novembre, 4 et 22 décembre 1939, de trois lots de chacun 112 caisses de jaunes d'œufs, marqués respectivement DYBC-963/1076, S. Y. B. C. n° 1273/1328 et 1376/1431, KHT (dans un rectangle), n° 5.865/5976, chargés à Tsien-Tsin sur le navire suédois *Ning-Po*, par Bremen Colonial and China Trading, à ordre pour Hambourg, transportées d'Oran à Marseille par le *Chateau-Larose*, réclamés par la société Arbuthnot et Latham, de Londres, ayant fait l'objet, à la demande de la commission allemande d'armistice, d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

N° 212. — Saisie, à Casablanca, Oran et Marseille, les 14 novembre, 4 et 22 décembre 1939, de 110 balles de déchets de coton, chargées à Shangaï, sur le navire suédois *Ning-Po*, par Rasle et C°, à ordre pour Hambourg, avec notification à Menzell et C°, Schippmaker, à Hambourg, transportées d'Oran à Marseille par le *Golo*, réclamées par la société Arbuthnot et Latham, de Londres, ayant fait l'objet, à la demande de la commission allemande d'armistice d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

N° 213. — Saisie, à Casablanca, Oran et Marseille, les 14 et 17 novembre et 22 décembre 1939, de 26 balles de déchets de coton gras, chargées à Shangaï par le navire suédois *Ning-Po*, par Rasle et C°, à ordre pour Hambourg, avec consignation notifiée à Menzell et C°, Schippmaker à Hambourg, transportées d'Oran à Marseille par le *Golo*, réclamées par l'agence marseillaise de la Barclays Bank (France) Ltd, ayant fait l'objet, au profit de la firme continentale Produkten Ges. M. B. H. à Hambourg, et à la demande de la commission allemande d'armistice, d'une relaxe administrative ultérieurement annulée.

Les observations des intéressés devront être présentées dans le délai de deux mois à dater de la présente insertion au *Journal officiel* de la République française par le ministère d'un avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mercredi 4 août 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (N°s 3027-3057-4016-4719. — M. Charles Barangé, rapporteur général):

Education nationale (*suite*).

2. — Discussion de l'interpellation de M. Aubry sur la politique du Gouvernement à l'égard des anciens combattants et victimes de la guerre.

3. — Reprise de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (N°s 3027-3057-4016-4719. — M. Charles Barangé, rapporteur général):

Anciens combattants;

Articles du projet de loi.

4. — Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948. (N°s 4059-4718-4719-4720-4721-4722-4731-4740-4746-4816-4849-4850-4974.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mercredi 4 août 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Croizat, jusques et y compris M. Defferre.

Tribunes. — Depuis M. Triboulet, jusques et y compris M. Very.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 4 août 1948.

N° 5041. — Rapport, par M. Macouin au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier du régime de retraite de la loi du 14 avril 1924 certains agents permanents des offices départementaux des mutilés, anciens combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation déjà pensionnés.

N° 5045. — Rapport, par M. Cherrier au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi et la résolution de l'Assemblée de l'Union française tendant à étendre à tous les ouvriers régis par le statut du personnel travaillant dans les établissements et services dépendants du ministère des forces armées, le bénéfice de la loi de pension du 28 mars 1928.

N° 5067. — Proposition de résolution de M. Jean Masson relative au rajustement des pensions allouées aux sapeurs-pompiers communaux volontaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5068. — Proposition de loi de M. Joseph Denais relative au renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5073 (1). — Proposition de résolution de Mme Hélène Le Jeune tendant à accorder aux ayants droit de province la même quantité de lait qu'à ceux de la région parisienne (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 5091. — Avis de M. Renard, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des indemnités dues au titre de la législation sur les accidents du travail dans les professions agricoles ou forestières.

N° 5100. — Rapport, par M. Burlot au nom de la commission des finances, sur le projet de loi tendant à accélérer la liquidation du fonds commun institué par l'acte dit loi du 24 décembre 1943 relative à l'assurance des sinistres résultant d'actes de sabotage.

N° 5104. — Rapport, par M. Le Coutaller au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

N° 5105. — Proposition de loi formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier l'article 59 de l'acte dit loi de finances du 31 décembre 1942, modifié par l'article 1er de l'ordonnance du 25 août 1944 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5136. — Proposition de loi de M. Moussu relative à l'encouragement de la culture du blé et du seigle par l'établissement d'une prime à l'hectare (renvoyée à la commission de l'agriculture).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mardi 3 août 1948.

Présents. — MM. Airoldi, Cayol, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Fauvel, Finet, Garaudy, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamon (Marcel), Marc-Sangnier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Rincent.

Suppléants. — MM. Thamier (de Mme Charbonnel), Paul (Gabriel) (de M. Giovoni), Sigrist (de Mlle Lamblin), Halbout (de M. Viatte).

Assistait en outre à la séance. — M. Segelle, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 3 août 1948.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Clemenceau (Michel), Gosset, Halbout, Mutter (André), Serre.

Excusés. — MM. Jaquet, Louvel.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. de Barral, Vavasseur.

Excusés. — MM. Paul Benoit, Yvon Gouet, Viala.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 4 août 1948, à dix heures, à quinze heures et éventuellement à vingt et une heures (local de la commission des finances):

Rectificatif à l'ordre du jour.

Substituer au 2° de l'ordre du jour expédié le 31 juillet 1948 le 2° suivant:

. . . . . .

« II. — Projet de loi (n° 3027): collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

« Anciens combattants (lettre rectificative n° 48-60): M. A. Aubry, rapporteur.

« Articles de loi (notes 1 à 5): M. le rapporteur général.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 5 août 1948, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Du projet de loi (n° 4996) portant modification de l'article 24 de la loi du 6 septembre 1947 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports;

b) De la proposition de loi (n° 4919) de M. Fayet tendant à modifier l'article 3 du décret-loi du 17 juin 1938 relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurance des marins.

II. — Rapport de M. Courant sur le projet de loi (n° 1650), adopté avec modifications par le Conseil de la République, instituant un délai pour la présentation des titres de propriété des marchandises saisies comme prises maritimes.

III. — Examen d'une résolution, adoptée par l'Assemblée de l'Union française, tendant à faire représenter les intérêts de l'Union française au sein du conseil supérieur de la marine marchande.

La commission de la presse se réunira le jeudi 5 août 1948, à dix heures (local de la commission n° 230):

Rapport de M. Robert Bichet sur le statut de la presse.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 5 août 1948, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination éventuelle d'un rapporteur intérimaire pour le projet et les propositions de loi relatifs à l'élection des conseillers de la République, en remplacement de M. Jacques Bardoux.

III. — Rapport de M. Demusois sur la procédure d'élection par l'Assemblée nationale de conseillers de l'Union française.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira, local de la commission n° 261:

1° Le mercredi 4 août 1948, à seize heures trente.

I. — Rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi: assurance-vieillesse (deuxième lecture) (n° 5112).

II. — Suite du rapport de M. Viatte sur les propositions de loi de M. Valentino et de M. Césaire relatives à l'extension de la sécurité sociale aux départements d'outre-mer.

III. — Eventuellement, rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 3828) de M. Valentino: élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale des départements d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

2° Le jeudi 5 août 1948, à neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour les projet de loi:

N° 4994: ratification des conventions n°s 77 et 78 O. I. T.;

N° 5002: sécurité sociale des écrivains non salariés;

Pour les propositions de loi:

N° 4952, de M. Segelle: bureaux d'aide sociale;

N° 5053, de Mme Nédelec: sommes laissées à la disposition des vieillards hospitalisés;

Pour les propositions de résolution:

N° 4945, de M. Frédéric-Dupont: situation fiscale des bouquinistes;

N° 5055, de M. Alphonse Denis: titres d'achat des cordonniers;

N° 5056, de M. Alphonse Denis: lutte contre le benzolisme.

Eventuellement, nomination d'un rapporteur pour le projet de loi reconduisant l'allocation temporaire aux vieux.

II. — Rapports:

De M. Renard, sur la proposition de loi (n° 5002) de M. Waldeck Rochet: allocation temporaire aux vieux;

De M. Bacon, sur la proposition de résolution (n° 4468) de M. Savard: régime d'insalubrité pour le personnel du service des égoûts;

De M. Viatte, sur la proposition de loi (n° 3529) de M. Cayeux: autonomie des caisses d'allocations familiales dans le cadre de l'ordonnance du 4 octobre 1945;

De M. Segelle, sur la proposition de loi (n° 4500) de Mme Lempereur: saisie des salaires;

De M. Segelle, sur le projet (n° 4428) et la proposition de loi (n° 3339) de M. Cordonnier: tierce personne en matière d'assistance.

III. — Compte rendu de la délégation et suite du rapport de M. Mazier sur le projet de loi (n° 4482) portant statut des centres d'apprentissage.

IV. — Questions diverses.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le jeudi 5 août 1948, à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Gérard Vée;

II. — Communication d'une lettre de M. Félix Gouin;

III. — Eventuellement, audition simultanée de MM. Zerbini, Montel, et Choné.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'agriculture le mercredi 4 août 1948, à neuf heures trente et à quatorze heures trente (local de la commission n° 232):

Désignation du rapporteur de la proposition de loi (n° 5136) de M. Moussu (prime à l'hectare) et, éventuellement, examen du rapport.

Réunions de commissions du mercredi 4 août 1948.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 8e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente et à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission de la famille, population et santé publique, à quatorze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures, à quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de la législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et sécurité sociale, à seize heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mercredi 4 août 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Quévy et de Jeumont. (Nos 705 et 741, année 1948. — M. Liénard, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote de la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certains articles de l'ordonnance du 17 octobre 1944, relative à l'attribution de prêts par le crédit agricole mutuel pour la reprise de l'activité agricole. (Nos 879, année 1947, 707 et 737, année 1948. — M. Robert Gravier, rapporteur. (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote de la proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures rendues nécessaires en Afrique équatoriale française par la réforme judiciaire introduite dans les territoires de cette fédération par le décret du 30 avril 1946. (Nos 422 et 714, année 1948. — M. Durand-Réville, rapporteur. (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Laurenti et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention en capital de 300 millions de francs *au syndicat* intercommunal de l'Estéron et du Var inférieur (Alpes-Maritimes) pour permettre l'exécution complète des travaux d'irrigation commencés). (Nos 628 et 738, année 1948. M. Laurenti, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (Nos 609, 716 et 767, année 1948. — M. de Félice, rapporteur; et no , année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Devaud, rapporteur; et no 777, année 1948. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Philippe Gerber, rapporteur; et no , année 1948. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. N..., rapporteur; et no , année 1948 — Avis de la commission des finances. — M. Philippe Gerber, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M Mohamed Salah Bendjelloul, jusques et y compris M. Max Boyer.

Tribunes. — Depuis M. Brettes, jusques et y compris M. Dadu.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 4 août 1948.

No 749. — Rapport de Mme Marie Roche sur la proposition de résolution tendant à créer un ordre distinctif pour les donneurs de sang.

No 753. — Rapport de M. Hocquard sur les propositions de résolution relatives aux élections à l'assemblée algérienne et tendant à abroger le « décret Régnier ».

No 756. — Rapport de M. Durand-Reville sur la proposition de résolution tendant à supprimer la surtaxe postale aérienne à l'intérieur de l'Union française.

No 757. — Rapport de M. Durand-Reville sur la proposition de résolution tendant à adjoindre aux juges de paix du Cameroun des assesseurs africains.

No 773. — Rapport de M. Pialoux sur le projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle.

No 781 — Proposition de loi de M. Guy Montier relative à l'intérêt de retard pour les cotisations des allocations familiales.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE S. F. I. O.
(62 membres.)

1° Supprimer le nom de Mme Eboué;
2° Ajouter le nom de M. Naveau.

Commission de l'agriculture.

Séance du mardi 3 août 1948.

Présents. — MM. Boyer (Jules), Brune (Charles), Champeix, Dadu, Dulin, Laurenti, Le Goff, Le Sassier-Boisauné, Morel (Charles), Tognard.

Excusés. — MM. Chochoy, de Félice, Gravier (Robert), de Montalembert.

Commission des finances.

1re *séance du mardi 3 août 1948.*

Présents. — MM. Avinin, Baron, Cardonne (général Delmas (au titre de la commission daboure, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Vieljeux.

Excusés. — MM. Gerber (Marc), Roubert (Alex).

Suppléant. — M. le Général Petit (de M. Lacaze).

Assistait, en outre, à la séance. — M. le Général Delmas (au titre de la commission de la défense nationale).

2e *séance du mardi 3 août 1948.*

Présents. — MM. Baron, Cardonne (Gaston), Courrière, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Hocquard, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Landry, Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Suppléant. — M. Alric (de M. Ignacio-Pinto).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 3 août 1948.

Présents. — MM. Aussel, Bardon-Damarzid, Berthelot (Jean-Marie), Charlet, Cherrier (René), Courrière, Félice (de), Mme Girault, MM. Maire (Georges), Mammonat, Georges Pernot, Pialoux, Vittori, Willard (Marcel).

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 3 août 1948.

Présents. — MM Buard, Chatagner, Salomon Grumbach, Guyot (Marcel), Lefranc, Peschaud, Sempé, Simon (Paul), Socé (Ousmane), Trémintin, Zyromski.

Excusé. — M. Léo Hamon.

Suppléants. — Mme Devaud (de M. de Montalembert), M. Mamadou M'Bodje (de M. Moutet).

Commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (no 546, année 1948).

(Nommée le 25 juin 1948.)

Séance du mardi 3 août 1948.

Présents. — MM. Buffet, Caspary, Chochoy, Marc Gerber, Vanrullen.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 5 août 1948, à neuf heures trente (local no 274):

I. — Suite de l'examen officieux du projet de loi (no 4993 A. N.) portant organisation de la répartition des produits industriels et des propositions de loi (nos 3659 et 3812 A. N.) tendant à l'organisation de la répartition des produits industriels. — Exposé de M. Walker.

II. — Examen du budget du ministère des affaires économiques et du commissariat général au plan (nos 3027, annexes 9 et 20 et lettre rectificative no 48-23 — 3657, annexes 14 à 20 — 4046, rapports Gozard et Petsche, et 4749, lettre rectificative 48 A.).

La commission des finances se réunira le mercredi 4 août 1948, à seize heures (local de la commission):

I. — Etude du budget des dépenses militaires de la France d'outre-mer (no 4099, annexes V et X, rapport 4721 A. N.). — Rapporteur spécial: M. Ignacio-Pinto.

II. — Etude du budget de l'aviation civile (no 3027, annexes 26, no 3657, annexes 24, 25, 26, rapport no 4046 A. N.). — Rapporteur spécial: M. Jean-Marie Thomas.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 4 août 1948, à neuf heures (local no 202):

Examen des amendements (no 4 rectifié) de M. Bardon-Damarzid (no 94) de M. Georges Pernot (no 116), de M. Chomet (no 136), de M. Abel-Durand, (no 168) de Mme Girault et (no 156) de M. Hyvrard concernant le paragraphe 8° de l'article 6 du texte du rapport de M. de Félice sur le projet de loi (no 609, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation des loyers.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 5 août 1948, à dix heures (local no 261):

I. — Examen et nomination d'un rapporteur du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique (nos 3826, 4182, 4374, 4728 A. N.).

II. — Questions diverses.

Rectificatif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la production industrielle le mercredi 4 août 1948, à quinze heures trente (local n° 274):

I. — L'audition de M. Lacoste, ministre de l'industrie et du commerce, est reportée, sur sa demande, à huitaine.

II. — La commission décidera de la date de l'examen officieux du budget du ministère de l'industrie et du commerce. — M. Longchambon, rapporteur officieux.

Convocation de bureau.

Le 3e bureau se réunira le mercredi 4 août 1948, à quatorze heures trente (local n° 207):

Examen du dossier d'élection de M. Charles Naveau, élu en remplacement de M. Pierre Delcourt, décédé.

Réunions du mercredi 4 août 1948.

3e bureau, à quatorze heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à neuf heures quinze. — Local n° 215.

Commission de la production industrielle, à quinze heures trente. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 207.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de fruits en provenance d'Espagne.

(Poste 10 de l'accord commercial.)

Un contingent de 2.000 t de prunes en provenance d'Espagne est ouvert à l'importation dans le cadre de l'accord commercial franco-espagnol du 8 mai 1948.

Cette importation sera réalisée par les organismes suivants, habilités à cet effet par le secrétariat d'Etat à l'agriculture:

Société générale des coopératives de consommation.
Société nationale d'achats d'importation et de répartition.
Chambre syndicale des sociétés laitières vendant au détail.
Fédération nationale des entreprises et commerces multiples.
Fédération française des sociétés coopératives de commerçants.
Syndicat des maisons d'alimentation générale de France.
Coopérative française d'exportation et d'importation.
Coopérative d'importation et d'exportation.
Chaîne PRO DE CO.
Magasin fédéral des coopératives ouvrières de consommation.
Central d'achats des coopératives populaires de consommation.

Les demandes de licences, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, pourront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, dès la publication du présent avis.

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne.

En exécution de l'accord commercial franco-espagnol valable du 15 mai 1948 au 15 mai 1949 et comme suite à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 16 mai 1948 (B. 2e), le régime d'importation des produits désignés ci-après, en provenance d'Espagne, est fixé comme suit:

Première tranche.

Poste 11: fèves de semences. — Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 18 août 1948, à dix-sept heures trente.

Poste 19: graines potagères. — Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 15 septembre 1948, à dix-sept heures trente.

Deuxième tranche.

Poste 11: fèves de semences. — Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 31 décembre 1948, à dix-sept heures trente.

Poste 19: graines potagères. — Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 31 décembre 1948, à dix-sept heures trente.

Avis aux importateurs de vins en provenance d'Espagne.

(Poste n° 30 de l'accord franco-espagnol du 8 mai 1948.)

Les importateurs sont avisés qu'une deuxième tranche de 270.000 hl de vins en provenance d'Espagne est ouverte dans les conditions suivantes:

1° Les importations sont autorisées jusqu'au 30 septembre 1948 sans licence et sur présentation d'un certificat d'importation établi en quatre exemplaires suivant les modalités prévues dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 20 avril 1948 (§§ 1 et 3, pp. 3881 et 3882);

2° Pour les importations par voie maritime, les importateurs mentionneront expressément sur ce certificat la valeur FOB et la valeur CAF;

3° Les importations porteront exclusivement sur des vins rouges titrant au minimum 11° distillation, foyaux et marchands, conformément aux prescriptions de la réglementation française en vigueur;

4° Le prix maximum de ces vins CAF ports métropolitains ou franco frontière ne devra pas dépasser 2.900 F l'hectolitre;

5° Il ne sera accordé, en aucun cas, de devises pour le payement du fret;

6° La délivrance des acquits de régie par l'administration des contributions indirectes:

a) Pour les vins importés par voie de terre, ne sera accordée que sur présentation d'une lettre d'autorisation émanant du directeur départemental du ravitaillement général du lieu auquel l'importateur destine la marchandise. Cette autorisation ne sera accordée que sur engagement de la part de l'importateur de mettre les vins à la disposition de la direction départementale intéressée;

b) Pour les vins importés par voie de mer, ne sera accordée que sur présentation d'une lettre d'autorisation émanant du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques (ravitaillement), direction des programmes et de la consommation. Cette autorisation devra être sollicitée par l'importateur, dès le départ du navire du port de chargement et ne pourra être délivrée que contre remise des documents suivants:

Télégramme du vendeur indiquant les quantités chargées, le nom du navire, la date du départ et le port de destination;

Engagement de la part de l'importateur de mettre les vins importés à la disposition du ravitaillement général pour répartition suivant les modalités qui lui seront notifiées ultérieurement.

Avis aux importateurs de vins d'Espagne.

(Poste 50 de l'accord franco-espagnol.)

Les importateurs de vins d'Espagne (première tranche) titulaires d'une licence délivrée suivant les dispositions publiées au *Journal officiel* du 16 mai 1948 sont informés que la date limite d'importation qui avait été fixée au 31 juillet 1948 est reportée au 31 août 1948, dernier délai.

Les licences qui n'auront pas été utilisées dans le délai prévu ci-dessus ne pourront faire l'objet de renouvellement, quelles que soient les quantités importées.

Avis aux importateurs de boyaux de moutons et de boyaux de porcs en provenance du Liban.

Des demandes d'autorisation d'importation de boyaux de moutons et de boyaux de porcs, autre qu'à usage industriel, en provenance du Liban, peuvent être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), jusqu'au 31 août 1948, à dix-sept heures trente.

Les importations de l'espèce sont exclusivement réservées aux boyaudiers et saladonniers.

Avis aux importateurs de poisson frais et congelé en provenance de Hollande.

(Modificatif.)

Les dispositions suivantes de l'avis aux importateurs de poissons frais et congelés à provenir de Hollande publié au *Journal officiel* n° 166 des 15 et 16 juillet 1948:

« 3° Les entrées en France ne pourront être effectuées que par le seul port de Boulogne-sur-Mer et le seul bureau de douanes de Jeumont »,

sont modifiées comme il est indiqué ci-après:

« 3° Les entrées en France ne pourront être effectuées que par les seuls postes de douanes de:

« Feignies pour la voie ferrée, et Risquons-Tout pour la voie ferrée. »

Avis de concours pour l'admission au surnumérariat de l'enregistrement.

Un concours pour le recrutement de cent soixante-dix surnuméraires de l'enregistrement sera ouvert les 24, 25 et 26 août 1948.

Pour tous les renseignements complémentaires (conditions d'admission, pièces à fournir, programme du concours, etc.), les candidats pourront s'adresser au directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre de leur département.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 14 août 1948.

Avis relatif au tirage de la 23e tranche de la loterie nationale 1948.

Le tirage de la vingt-troisième tranche de la loterie nationale 1948 aura lieu le mercredi 11 août 1948, à vingt heures trente, en présence du public.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

PECHELBRONN
Société anonyme d'exploitations minières

CAPITAL: 397.880.000 F

SIÈGE SOCIAL
MERKWILLER-PECHELBRONN (BAS-RHIN)
R. C.: Strasbourg B 70.

Tirage du 23 juillet 1948.

Obligations de 10.000 F 5 0/0 1947.

Il est porté à la connaissance des obligataires que 408 obligations de 10.000 F 5 0/0 1947 portant les numéros 4 à 411 sont sorties au tirage d'amortissement du 23 juillet 1948.

Ces obligations sont remboursables à partir du 25 août 1948, coupon du 25 août 1949 attaché, à raison de 10.000 F par obligation aux caisses des établissements ci-après:

Sté Gle de crédit industriel et commercial, à Paris;
Crédit lyonnais, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris;
Crédit commercial de France, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris;
Union des mines, à Paris;
Compagnie algérienne de crédit et de banque, à Paris;
Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 décembre 1947, page 12612.*)

Demandes de changement de nom

M. Bernard Toporofski, directeur d'usine, né à Bielitz (Russie) le 5 août 1898, demeurant à Orléans, 73, faubourg Saint-Jean, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom celui de Topeau.

M. Prosper Cohen, né à Alger le 15 février 1902, propriétaire, commerçant en fruits et primeurs, demeurant à Alger, 3, rue Dumont-d'Urville, a formulé, tant en son nom personnel que pour ses enfants mineurs: Huguette-Fortune, née à Alger le 27 juillet 1935; Maryse-Annette, née à Paris le 29 juillet 1938; Monique, née à Alger le 1er août 1940, une demande tendant à modifier leur nom patronymique en sorte qu'ils soient autorisés à s'appeler désormais Cohen au lieu de Cohen.

Tout intéressé est avisé qu'il peut, dans un délai de trois mois à compter de ce jour, adresser au garde des sceaux opposition motivée à cette demande.

M. Nekkach (Henri), officier en retraité, né le 24 septembre 1898 à l'Hillil (Oran), demeurant 15, avenue Pasteur, Alger, dépose une requête auprès du garde des sceaux pour faire précéder son nom de celui de sa mère, afin de s'appeler désormais Calonge-Nekkach.

M. Guedouvil (Pavel), né à Bakou (Caucase) le 1er août 1881, domiciliée à Nice, 16, boulevard Carabacel, demande au garde des sceaux l'autorisation de reprendre son nom patronymique d'Hédouville, altéré en Russie, et de s'appeler désormais Paul d'Hédouville.

M. Lino Barbacetto, opérateur, né à Ravaseletto (Italie) le 4 septembre 1921, demeurant à Ottmarsheim, gare 9, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son patronymique celui de Barbacette.

M. Jean Lucas, né le 9 octobre 1923 à Lorient, et actuellement domicilié 5, rue de la Brèche, à Port-Louis (Morbihan), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom celui de Chauvelon, afin s'appeler légalement à l'avenir Lucas-Chauvelon.

AVIS DIVERS

APPEL

Salomon Bruhis, né le 1er avril 1903, originaire d'Odessa (Russie), puis apatride, sculpteur, domicilié 6, rue du Cimetière, à Corbeil (Seine-et-Oise), jusqu'en juin 1941, a disparu.

Le disparu a été mis dans le camp de concentration de Compiègne à la fin de juin 1941 et, de là, transféré dans le camp de concentration de Drancy en septembre 1942. De là, il a été déporté avec d'autres prisonniers, le 11 septembre 1942, en Haute-Silésie ou en Pologne, où il a probablement succombé dans un camp d'extermination.

Toute personne pouvant donner des renseignements sur le sort du disparu est invitée à s'annoncer à la chancellerie du tribunal signataire dans un délai d'un an à partir de ce jour. Si ce délai expire sans qu'aucune personne ne se soit annoncée, une déclaration de disparition sera prononcée. On pourra alors faire valoir en Suisse les droits résultant de son décès, comme si celui-ci avait été prouvé.

Zurich (Suisse), le 29 janvier 1948.

Au nom du tribunal de district de Zurich, section 5:

Le greffier, ad interim,
DR. ROMANO.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Service des titres.

Le mercredi 25 août 1948 à neuf heures trente, il sera procédé publiquement dans la salle des titres de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, à l'amortissement de 3.600 obligations départementales du midi 4 0 0.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

4 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'IVILLE. But: allocation pour le perfectionnement du corps. Siège social: mairie d'Iville.

5 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE-JAUDOIN ET MOHON. But: défendre l'école laïque et permettre à ses membres la pratique de la gymnastique et des sports. Siège social: M. Rouvray, à Quenoge en Mohon.

7 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISÉS DES DEUX GUERRES DE 1914-1918 ET 1939-1945. But: établir, renouveler et conserver les relations d'amitié et de bonne camaraderie entre tous les anciens mobilisés; venir en aide aux orphelines des deux guerres; perpétuer le souvenir des anciens combattants tombés au champ d'honneur et faire bénéficier tous les sociétaires des avantages et renseignements que l'amicale pourra se procurer. Siège social: mairie de Betz-le-Château.

8 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. CERCLE D'ESCRIME DU HAVRE. But: pratique de l'escrime et de la culture physique. Siège social: 85, boulevard de Strasbourg, le Havre.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de l'Oise. AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE FEUQUIÈRES. But: regroupement des anciens prisonniers de guerre, aide morale et financière à ses membres. Siège social: mairie de Feuquières.

10 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Tarn. CONFRÉRIE ALBIGEOISE DE RABELAIS. But: grouper autour de la mémoire de Rabelais les disciples de cet écrivain. Siège social: 17, rue Saint-Antoine, Albi.

BILANS DE SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIETE ANONYME FRANCAISE DE CAPITALISATION

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 40.000.000 de francs, dont un quart versé.

R. C. : Seine n° 3164.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

ETAT A-1 **Balance générale des écritures au 31 décembre 1947.**

ACTIF		
Capital social non appelé		30.000.000 »
Placements:		
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de contrats		645.129.981 »
Valeurs remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		32.428.617 »
Valeurs reçues en cautionnement		2.395 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
b) Espèces		4.087.199 »
Espèces en caisse au siège social		822.104 61
Compte courant au Trésor		60.807 90
Banques, chèques postaux		14.811.791 74
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents:		
a) Espèces en caisse dans les agences	15.381.133 78	
b) Primes à recevoir	3.498.697 »	18.879.830 78
Créances diverses:		
Créances immédiatement exigibles	1.126.017 10	
Débiteurs divers	439.328 10	1.565.345 20
Intérêts courus et non recouvrés		5.771.211 »
Commissions non amorties de l'exercice 1947		2.800.000 »
Autres éléments d'actif		60.366 »
Souscriptions provisoires à l'augmentation de capital de la compagnie du « Soleil-Vie » (actionnaires empêchés)		89.168 75
Total		756.528.817 98

PASSIF		
Capital: actions libérées du quart		40.000.000 »
Réserves diverses:		
Solde de la prime versée par les actionnaires à l'émission lors de la constitution de la société en 1920		415.000 »
Solde de la prime d'émission versée lors de l'augmentation de capital effectuée en 1943		1.002.000 »
Provision pour tirages supplémentaires		196.617 »
Provision pour éventualités		340.000 »
Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)		1.227.064 42
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)		5.100.193 »
Réserve de garantie		4.345.868 »
Engagements de la société envers les bénéficiaires de contrats (réserves mathématiques affaires directes):		
a) Pour contrats en cours	644.421.112 »	
b) Pour titres amortis à payer	635.000 »	
c) Pour capitaux échus et non payés	2.958.000 »	
d) Pour rachats à payer	18.345.856 »	666.359.968 »
Participations dues à payer aux assurés		1.216.609 »
Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
Réserves mathématiques pour risques en cours		9.737.287 »
Réserve de capitalisation		6.861.593 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:		
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	2.104.484 »	
Dettes immédiatement exigibles	7.443.803 57	9.548.287 57
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des courtiers et des tiers autres que les cessionnaires:		
Dépôts valeurs	2.395 »	
Dépôts espèces	200.684 50	203.079 50
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société		6.745.536 »
Dettes envers les agents et courtiers		418.240 »
Loyers et revenus perçus d'avance		52.489 50
Dettes diverses (créditeurs divers)		8.469.005 70
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Provision pour éventualités de guerre		800.000 »
Provision pour pertes dans les agences résultant de la guerre		478.358 »
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
Provision pour créances en litige ou douteuses		1.315.000 »
Provision pour fluctuation des valeurs		26.807 75
Intérêts des parts bénéficiaires		768.835 »
Solde à reporter		979 54
Total		756.528.817 98

ETAT A-2 **Compte général de profits et pertes de l'exercice 1947.**

DEBIT			CREDIT		
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations de capitalisation.*			PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations de capitalisation.*		
Remboursements anticipés sur contrats		6.601.000 »	Primes nettes d'annulations:		
Participation des assurés		902.669 »			
Capitaux échus		9.816.000 »	*a*) Primes uniques	21.160.026 »	
Rachats effectués		39.606.419 »			
Commissions payées et à payer		19.767.221 62	*b*) Primes périodiques	85.979.895 »	
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice		654.158.399 »			107.139.921 »
Frais généraux	14.064.025 22		Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice précédent		601.536.567 »
Impôts à la charge de la société	601.015 »				
		14.665.080 22			
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*			DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		523.128 »	Revenus des valeurs mobilières		19.503.252 48
Amortissement réglementaire des immeubles		62.651 »	Revenus des immeubles		100.884 30
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1945		1.155.000 »	Revenus des prêts		750.924 »
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1946		3.726.236 »	Bénéfice sur réalisation de valeurs mobilières		20.509.871 43
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Revenus, intérêts et bénéfices divers		51.467 »
Réserve de capitalisation		6.861.593 »	Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice		2.800.000 »
Réserve de garantie		4.345.868 »	Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Intérêts payés à divers		107.592 »	Réserve de capitalisation		6.861.593 »
Solde créditeur		769.814 54	Réserve de garantie		3.810.168 »
			Reliquat bénéfice de l'exercice antérieur		4.023 17
Total général		763.068.671 38	Total général		763.068.671 38

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	768.835 »
A reporter à nouveau	979 54
Total	769.814 54

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

ETAT A-5 Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au jour de l'inventaire.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	533.696.342 »	517.829.546 »	533.695.973 »
b) Autres valeurs admises par l'article 153	105.829.702 »	109.409.675 »	105.685.993 »
Total *a* + *b*	639.526.044 »	627.239.221 »	639.381.966 »
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	»	»	»
d) Avances sur contrats	5.748.015 »	5.748.015 »	5.748.015 »
e) Nues propriétés et usufruits	»	»	»
Total III A	645.274.059 »	632.987.236 »	645.129.981 »
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret:			
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153	32.428.617 »	32.268.617 »	32.428.617 »
b) Autres valeurs	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2.395 »	1.494 »	2.395 »
Total général	677.705.071 »	665.257.347 »	677.560.993 »
Totaux partiels:			
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*)	671.954.661 »	659.507.838 »	671.810.583 »
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III-*b* + III *c* + III *e* + V)	138.258.319 »	141.678.292 »	138.114.610 »
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	633.569.872 »	621.266.758 »	633.569.503 »
4. — Total des immeubles	27.036.895 »	26.893.186 »	26.893.186 »
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	11.347.894 »	11.347.894 »	11.347.894 »
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	5.748.015 »	5.748.015 »	5.748.015 »
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V)	677.702.676 »	665.255.853 »	677.558.598 »

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 ET LA LOI DU 25 AVRIL 1946

CAPITAL SOCIAL : 48.000.000 de francs, dont 15.000.000 versés.

R. C. Seine n° 70744.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1947.

ACTIF		PASSIF	
Capital social non appelé (sur capital ancien)....	6.000.000 »	Capital social, actions libérées de moitié.....	12.000.000 »
Capital social non appelé (sur augmentation de capital)	27.000.000 »	Capital social, actions libérées du quart.....	36.000.000 »
		Réserves diverses.	
Placements:		Provision pour éventualités.....	5.433.605 »
		Réserve de garantie.....	11.143.198 »
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établisssement public étranger.....	1.435.534 »	Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)	29.347.592 »
		Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)...	94.284.706 »
		Réserve pour cautionnement.....	1.360.500 »
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats:	
		1° Réserves mathématiques affaires directes et acceptées jusqu'au 30 juin 1942 (réassurances non déduites):	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats.....	1.117.432.939 85	a) Pour risques en cours.....	1.220.091.047 »
		b) Pour sinistres à payer.....	14.843.381 95
		c) Pour arrérages échus et non payés.....	1.074.581 85
		d) Pour capitaux échus et non payés.....	24.013.146 70
		e) Pour rachats à payer.....	1.016.903 »
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.....	12.573.809 »	2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:	
		a) Participations dues à payer aux assurés..	355.243 40
		b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés.	21.316.249 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances.....	14.397.512 »	4° Réserves techniques des acceptations en réassurances depuis le 1er juillet 1942 (rétrocessions non déduites):	
		a) Réserves mathématiques pour risques en cours	110.162.001 »
VI. — Autres valeurs détenues par la société.....	25.374 »	b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer.....	912.628 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	34.475 »	Réserve de capitalisation.....	16.351.562 »
Espèces en caisse au siège social.....	1.071.532 67	Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
Banques, chèques postaux.....	20.122.166 78	a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées...	5.279.297 04
Compte-courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938).....	4.869.165 »	b) Dettes immédiatement exigibles.....	10.639.940 00
		Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires:	
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces.....	44.863 »
		b) Dépôt de garantie en valeurs mobilières.....	25.374 »
a) Espèces en caisse dans les agences.....	13.403.261 61	Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société.....	12.409.633 »
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date..... (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	14.339.650 »	Dettes envers les agents et courtiers.....	281.113 72
		Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées:	
d) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date.....	4.715.975 90	a) Espèces	4.065.799 »
e) Autres créances sur les agents et courtiers...	219.669 »	b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société..	12.573.809 »
		Dettes en compte-courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	28.703.063 27
Créances en compte-courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	2.401.285 58	Dettes en compte-courant envers les cédants et rétrocédants	2.839.381 79
Créances en compte-courant sur les cédants et rétrocédants	48.277.196 55	Loyers et revenus perçus d'avance.....	1.862.723 75
		Dettes diverses.....	10.201.692 65
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	369.434.763 »	Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles	
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires.....	14.933.957 25	Provision pour impôts.....	1.112.816 »
		Provision pour éventualités de guerre.....	1.500.000 »
Créances diverses.....	3.528.377 39	Provision pour pertes dans les agences résultant de la guerre.....	520.000 »
Créances immédiatement exigibles.....	8.260.760 65	Provision pour gros travaux dans les immeubles.	1.100.000 »
Intérêts échus et non recouvrés.....	3.787.554 99	Provision pour travaux différés dans les immeubles	1.000.000 »
Intérêts courus et non recouvrés.....	9.278.993 40	Réserves ou provisions pour fluctuations de changes sur devises étrangères.....	3.404.955 66
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1947..	7.510.000 »	Autres réserves pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Autres éléments d'actif.....	1.735.451 03	Provision pour annulation de primes.....	1.000.000 »
Souscription provisoire à l'augmentation de capital de la compagnie du Soleil-accidents (actionnaires empêchés)	100.512 40	Provision pour créances douteuses.....	2.800.000 »
		Provision pour fluctuations des cours des valeurs mobilières	40.394 80
Souscription provisoire à l'augmentation de capital de la compagnie du Soleil-capitalisation (actionnaires empêchés).....	413.167 20	Autres éléments du passif..	80.000 »
		Intérêts aux parts bénéficiaires.....	2.992.903 »
		Solde à reporter.....	2.139 62
Totaux	1.707.306.084 25	Totaux	1.707.306.084 25

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1947.

DEBIT		CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus: assurances vie et décès	21.586.080 »	Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations:	
Participation des assurés aux bénéfices	1.583.183 »	*a*) Primes uniques	30.913.820 80
Capitaux et arrérages échus	77.528.596 60	*b*) Primes annuelles	201.605.163 05
Rachats effectués	9.654.996 »	Part des réassureurs:	
Commissions payées et à payer	48.807.889 32	*a*) Dans les sinistres survenus	7.004.410 »
Primes cédées en réassurance et rétrocédées	63.161.383 50	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	21.873.223 50
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		*c*) Dans les rachats effectués	3.098.610 »
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	1.330.253.018 »	*Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice*	369.434.763 »
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	21.316.219 »	Bénéfices sur les nues propriétés	76.856 60
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent, à la charge des réassureurs 313.631.990 »		Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
Réserves techniques cédées aux réassureurs pendant l'exercice 27.861.635 »	371.493.625 »	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours 1.219.199.345 »	
Frais généraux	40.203.135 03	Réserves mathématiques reçues pendant l'exercice 31.117.636 »	1.250.316.981 »
Impôts à la charge de la société	1.372.700 »	*b*) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	23.255.125 »
		Autres éléments de crédit imputables aux catégories	12.271.369 87
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières	65.184 90	Revenus des valeurs mobilières	34.968.969 64
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	1.641.470 50	Revenus des immeubles	2.702.847 95
Amortissement réglementaire des immeubles (art 172 du décret)	749.449 »	Revenus des prêts hypothécaires	85.006 20
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1944	480.000 »	Revenus des autres valeurs	1.196.822 75
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1945	5.757.301 »	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	47.231.883 30
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1946	8.762.696 »	Commissions d'acquisitions non amorties de l'exercice	7.510.000 »
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice:		Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:	
Réserve de garantie	11.113.198 »	Réserve de garantie	9.980.603 5
Autres éléments de débit:		Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	85.931 12
Intérêts dus à divers comptes créditeurs	507.144 90		
Impôts de solidarité	963.003 »		
Impôt sur le capital belge	176.008 »		
Solde créditeur	2.995.042 62		
Total général	2.023.501.386 37	Total général	2.023.501.386 37

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	2.992.903 »
Solde à reporter	2.139 62
	2.995.042 62

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au 31 décembre 1947	VALEUR figurant à l'actif du bilan
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société.	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société.	»	»	»
Total I	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	1.435.534 »	1.346.982 »	1.435.534 »
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	761.741.782 72	738.080.027 72	761.741.782 72
b) Autres valeurs admises par l'article 153	320.884.610 75	369.821.121 83	318.945.940 68
Total *a* + *b*	1.082.626.393 47	1.107.901.149 55	1.080.687.723 40
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	19.269.173 10	18.460.494 »	19.269.173 10
b) Avances sur polices	17.108.238 35	17.108.238 35	17.108.238 35
e) 1. Nues-propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	367.805 »	367.805 »	367.805 »
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»
Total III A	1.119.371.609 92	1.143.537.686 90	1.117.432.939 85
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret:			
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	12.573.809 »	12.573.809 »	12.573.809 »
b) Autres valeurs	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153	14.397.512 »	14.397.512 »	14.397.512 »
b) Autres valeurs	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	25.374 »	25.374 »	25.374 »
Total général	1.147.803.838 92	1.171.881.363 90	1.145.865.168 85

Totaux partiels:			
1° Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° 1+IV *a*+V *a*)	1.109.965.519 47	1.135.240.275 55	1.108.026.849 40
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	356.354.634 85	404.093.914 83	354.415.964 78
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	953.496.377 67	979.512.572 72	953.496.377 67
4° Total des immeubles	156.855.036 70	154.916.366 63	154.916.366 63
5° Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	7.745.003 20	7.745.003 20	7.745.003 20
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	17.108.238 35	17.108.238 35	17.108.238 35
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V)	1.135.204.655 92	1.159.282.180 90	1.133.265.985 85

L'AIGLE

COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 ET LA LOI DU 25 AVRIL 1946

CAPITAL SOCIAL : 30.000.000 de francs, dont 9.750.000 versés.

R. C. Seine n° 70745.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1947.

ACTIF	
Capital social non appelé	20.250.000 »
Placements :	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	1.383.764 »
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	587.380.806 70
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	5.346.190 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	10.276.178 »
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2.908 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	31.000 »
Espèces en caisse au siège social	141.583 34
Banques, chèques postaux	22.517.978 94
Compte courant au Trésor	3.509.943 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :	
a) Espèces en caisse dans les agences	7.684.349 55
c) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date	9.039.094 »
d) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	2.523.907 80
e) Autres créances sur les agents et courtiers	108.936 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires	724.269 74
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	21.852.759 30
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	291.132.614 »
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	12.053.005 40
Créances diverses	1.222.851 22
Créances immédiatement exigibles	1.077.174 66
Intérêts échus et non recouvrés	3.027.766 20
Intérêts courus et non recouvrés sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital	5.629.243 25
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1947	3.950.000 »
Autres éléments d'actif	2.222.685 50
Souscription provisoire à l'augmentation de capital de la Compagnie du Soleil-Incendie (actionnaires empêchés)	117.238 30
Totaux	**1.013.206.246 90**

PASSIF	
Capital social, actions libérées du quart	27.000.000 »
Capital social, actions entièrement libérées	3.000.000
Réserves diverses :	
Réserve extraordinaire spécialement affectée à la garantie des dépréciations des valeurs mobilières	2.250.000 »
Provision pour éventualités	2.384.519 »
Réserve de garantie	6.009.034 »
Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)	15.717.113 »
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)	53.243.455 »
Réserve pour cautionnement	1.360.500 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats :	
1° Réserves mathématiques affaires directes et acceptées jusqu'au 30 juin 1942 (réassurances non déduites) :	
a) Pour risques en cours	708.254.565 »
b) Pour sinistres à payer	8.679.698 60
c) Pour arrérages échus et non payés	64.614 15
d) Pour capitaux échus et non payés	16.339.106 75
e) Pour rachats à payer	754.042
2° Réserve pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés :	
a) Participations dues à payer aux assurés	303.922 70
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	11.088.403 30
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances depuis le 1er juillet 1942 (rétrocessions non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	78.232.549 »
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	961.387 »
Réserve de capitalisation	7.135.387 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	2.656.411 »
b) Dettes immédiatement exigibles	5.114.790 24
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires :	
a) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces	12.920 »
b) Dépôt de garantie en valeurs mobilières	2.908 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	8.252.128 »
Dettes envers les agents et courtiers	153.875 26
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées :	
a) Espèces	2.171.163 »
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	5.346.190 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	33.567.663 95
Dettes en compte courant envers les cédants et les rétrocédants	1.668.759 »
Loyers et revenus perçus d'avance	894.091 25
Dettes diverses	566.818 30
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :	
Provision pour impôts	778.560 »
Provision pour gros travaux dans les immeubles	600.000 »
Provision pour travaux différés dans les immeubles	400.000 »
Réserves ou provisions pour fluctuation de changes sur devises étrangères	3.400.540 11
Autres provisions pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif :	
Provision pour créances douteuses	1.750.000 »
Provision pour annulations de primes	140.000 »
Provision pour fluctuations des cours des valeurs mobilières	81.210 75
Intérêts aux parts bénéficiaires	2.863.526 »
Solde à reporter	6.395 54
Totaux	**1.013.206.246 90**

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1947.

DEBIT			CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*			1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus:			Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations:		
Assurances vie et décès		12.453.415 50	*a*) Primes uniques		15.008.614 »
Participation des assurés aux bénéfices		857.706 »	*b*) Primes annuelles		131.597.672 »
Capitaux et arrérages échus		43.970.485 35	Part des réassureurs:		
Rachats effectués		4.533.322 »	*a*) Dans les sinistres survenus		5.145.465 50
Commissions payées et à payer		33.482.557 11	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus		18.014.240 »
Primes cédées en réassurances et rétrocédées		59.911.089 40	*c*) Dans les rachats effectués		1.685.980 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		291.132.614 »
a) Réserves mathématiques pour risques en cours		786.487.114 »	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés		11.088.403 30	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours	716.501.937 »	
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	263.699.805 »		Réserves mathématiques reçues pendant l'exercice	25.152.801 »	
Réserves techniques cédées aux réassureurs pendant l'exercice	26.288.161 »				741.654.738 »
		289.987.966 »	*b*) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés		10.127.091 90
Frais généraux		22.377.960 17	Autres éléments de crédit imputables aux catégories		13.823.460 76
Impôts à la charge de la société		488.901 »			
2e PARTIE. — *Gestion générale.*			2e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		29.021 80	Revenus des valeurs mobilières		19.216.513 38
Moins-value par estimation de valeurs		143 »	Revenus des immeubles		2.271.575 45
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		4.121 85	Revenus des prêts hypothécaires		10.468 69
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		1.674.967 75	Revenus des autres valeurs		529.674 10
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret)		486.452 »	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières		28.197.446 24
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1945		3.285.077 »	Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice		3.950.000 »
Amortissement de commissions à amortir, exercice 1946		6.464.923 »	Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice:			Réserve de garantie		5.276.003 »
Réserve de garantie		6.009.034 »	Provision pour fluctuation de change		3.404.661 96
Provision pour fluctuation de change		3.400.540 11	Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières		81.353 75
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières		81.210 75	Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		17.818 23
Autres éléments de débit:					
Intérêts dus à divers comptes créditeurs		334.956 33			
Impôt de solidarité		866.102 »			
Solde créditeur		2.869.921 54			
Total général		1.291.145.390 96	Total général		1.291.145.390 96

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	2.863.526 »
Solde à reporter	6.395 54
	2.869.921 54

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au 31 décembre 1947.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.
Total I	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	1.383.764 »	1.423 111 »	1.383.764 »
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	358.252.989 38	348.384.856 38	358.252.846 38
b) Autres valeurs admises par l'article 153	203.059.600 11	228.976.154 55	201.775.793 27
Total a + b	561.312.589 49	577.361.010 93	560.028.639 65
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	21.453.834 »	20.783.100 »	21.453.834 »
d) Avances sur polices	5.898.333 05	5.898.333 05	5.898.333 05
e) Nues propriétés et usufruits	Néant.	Néant.	Néant.
Total III A	588.664.756 54	604.042.743 98	587.380.806 70
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret.	»	»	»
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	5.346.190 »	5.346.190 »	5.346.190 »
b) Autres valeurs	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153	10.276.178 »	10.276.162 »	10.276.178 »
b) Autres valeurs	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2.908 »	2.908 »	2.908 »
Total général	605.673.796 54	621.092.114 98	604.389.816 70
Totaux partiels:			
1° Valeurs de 153 (III a + III b + III e n° 1 + IV a + V a)	576.931.957 49	592.983.362 93	575.651.007 65
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (II a + III b + III c + V)	236.173.376 11	261.450.827.55	234.889.569 27
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	486.329.673 29	503.031.798 15	486.329.530 29
4° Total des immeubles	100.968.291 68	99.684.487 84	99.684.487 84
5° Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	7.106.629 61	7.106.629 61	7.106.629 61
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	5.920.101 05	5.920.101 05	5.920.101 05
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (II a + III + V)	600.324.695 51	615.743.016 98	599.040.718 70

L'AIGLE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE CAPITALISATION

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 40.000.000 de francs, dont un quart versé.

R. C. : Seine 3165.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures au 31 décembre 1947.

Etat A-1.

ACTIF		
Capital social non appelé		30.000.000 »
Placements :		
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de contrats		461.241.969 »
Valeurs remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		30.796.618 »
Valeurs reçues en cautionnement		34.422 »
Espèces en caisse au siège social		412.062 35
Compte courant au Trésor		58.886 90
Banques, chèques postaux		10.727.091 47
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents :		
a) Espèces en caisse dans les agences	10.805.449 14	
b) Primes à recevoir	1.468.793 »	
		12.274.242 14
Créances diverses :		
Créances immédiatement exigibles	2.742.071 02	
Débiteurs divers	870.786 20	
		3.612.857 22
Intérêts courus et non recouvrés		4.334.612 »
Commissions non amorties de l'exercice 1947		1.487.000 »
Autres éléments d'actif		61.358 »
Souscriptions provisoires à l'augmentation de capital de la compagnie L'Aigle-Incendie (actionnaires empêchés)		41.561 10
Total		554.783.280 18

PASSIF		
Capital : actions libérées du quart		40.000.000 »
Réserves diverses :		
Solde de la prime versée par les actionnaires à l'émission, lors de la constitution de la société en 1920		415.000 »
Solde de la prime d'émission versée lors de l'augmentation de capital effectuée en 1943		988.000 »
Provision pour tirages supplémentaires		481.855 »
Provision pour éventualités		530.000 »
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)		5.822.730 »
Réserve de garantie		3.257.074 »
Engagements de la société envers les bénéficiaires de contrats (réserves mathématiques) :		
a) Pour contrats en cours	474.361.917 »	
b) Pour titres amortis à payer	866.010 »	
c) Pour capitaux échus et non payés	1.854.000 »	
d) Pour rachats à payer	11.941.192 »	
		489.023.119 »
Participations dues à payer aux assurés		957.850 »
Réserve de capitalisation		4.826.311 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :		
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	969.004 »	
Dettes immédiatement exigibles	1.066.563 23	
		2.035.567 23
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des courtiers et des tiers autres que les cessionnaires :		
Dépôts valeurs	34.422 »	
Dépôts espèces	243.221 60	
		277.643 60
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société		6.121.173 »
Dettes envers les agents et courtiers		47.716 »
Loyers et revenus perçus d'avance		63.516 85
Dettes diverses		306.432 79
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :		
Provision pour impôts		304.320 »
Provision pour éventualités de guerre		300.000 »
Provision pour pertes dans les agences résultant de la guerre		484.331 »
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif :		
Provision pour créances en litige ou douteuses		1.550.000 »
Provision pour fluctuations des valeurs		45.490 40
Intérêts aux parts bénéficiaires		744.360 »
Solde à reporter		790 35
Total		554.783.280 18

ETAT A-2 **Compte général de profits et pertes de l'exercice 1947.**

DEBIT			CREDIT		
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations de capitalisation.*			PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations de capitalisation.*		
Remboursements anticipés sur contrats		4.218.660 »	Primes nettes d'annulations:		
Participation des assurés		744.450 »	*a*) Primes uniques	10.571.802 »	
Capitaux échus		6.349.000 »	*b*) Primes périodiques	60.948.734 »	
Rachats effectués		24.848.132 »			71.520.536 »
Commissions payées et à payer		10.105.771 07	Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice précédent		435.275.371 »
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice		474.361.917 »	DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Frais généraux	10.577.421 82		Revenus des valeurs mobilières		15.078.707 30
Impôts à la charge de la société	473.176 »		Revenus des immeubles		169.115 45
		11.050.597 82	Revenus des prêts hypothécaires		529.418 »
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*			Bénéfice sur réalisation de valeurs mobilières		14.206.784 90
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		622.482 »	Revenus, intérêts et bénéfices divers		28.370 »
Amortissement réglementaire des immeubles		68.581 »	Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice		1.487.000 »
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1945		1.110.500 »	Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent :		
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1946		3.578.316 »	Réserve de capitalisation		4.826.311 »
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Réserve de garantie		2.899.471 »
Réserve de capitalisation		4.826.311 »	Reliquat bénéfice de l'exercice antérieur		7.565 59
Réserve de garantie		3.257.074 »			
Intérêts payés à divers		112.368 »			
Solde créditeur		745.150 35			
Total général		546.028.650 24	Total général		546.028.650 24

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	744.360 »
A reporter à nouveau	790 35
Total	745.150 35

ETAT A-3 **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au jour de l'inventaire.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	371.845.884 »	357.960.843 »	371.845.782 »
b) Autres valeurs admises par l'article 153	86.181.759 »	91.292.225 »	86.014.234 »
Total *a* + *b*	458.027.643 »	449.253.068 »	457.860.016 »
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	»	»	»
d) Avances sur contrats	3.381.953 »	3.381.953 »	3.381.953 »
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	»	»	»
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»
Total III A	461.409.596 »	452.635.021 »	461.241.969 »
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret:			
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153	30.796.618 »	30.796.618 »	30.796.618 »
b) Autres valeurs	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	34.422 »	74.320 »	34.422 »
Total général	492.240.636 »	483.505.959 »	492.073.009 »
Totaux partiels:			
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *c* + V *a*)	488.824.261 »	480.049.686 »	488.656.634 »
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	116.978.377 »	122.088.843 »	116.810.852 »
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	461.815.062 »	453.208.012 »	461.814.960 »
4. — Total des immeubles	15.723.043 »	15.555.518 »	15.555.518 »
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	11.286.156 »	11.286.156 »	11.286.156 »
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	3.381.953 »	3.381.953 »	3.381.953 »
Total (3+4+5+6) égal au total (I *a*+II *a*+III+V)	492.206.214 »	483.431.639 »	492.038.587 »

COMPAGNIE GENERALE DE RÉASSURANCES-VIE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 ET LA LOI DU 25 AVRIL 1946

CAPITAL SOCIAL : 30.000.000 de francs, dont 7.500.000 versés.

R. C. Seine n° 240067 B.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1947.

ACTIF		
Capital social non appelé		22.500.000 »
Placements :		
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger		13.605 »
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	370.218.020 50	
Valeurs à recevoir de la « Neuchâteloise »	7.273.777 50	377.491.798 »
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	133.314.515 »	
Valeurs à déposer par les réassureurs, affaires de la « Neuchâteloise »	878.289 »	134.192.804 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		3.086.052 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées		28.037 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société		31.000 »
Espèces en caisse au siège social		207.410 09
Banques, chèques postaux		11.028.595 34
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)		2.202.766 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :		
a) Espèces en caisse dans les agences		6.351.739 17
c) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)		8.730.261 50
d) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date		3.029.640 15
e) Autres créances sur les agents et courtiers		169.634 50
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		1.471.272 10
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		28.634.887 03
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires		266.210.300 »
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires		30.049.149 »
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		9.434.628 »
Créances diverses		356.827 14
Intérêts échus et non recouvrés		477.867 75
Intérêts courus et non recouvrés		3.656.625 30
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1947		3.640.000 »
Autres éléments d'actif		173.639 »
Souscription provisoire à l'augmentation de capital de la compagnie l'Aigle-Accidents (actionnaires empêchés)		226.772 20
Totaux		913.395.310 27

PASSIF		
Capital social, actions libérées du quart		30.000.000 »
Réserves diverses :		
Prime d'émission 1929		807.593 »
Prime d'émission 1943		403.000 »
Provision pour éventualités		470.000 »
Réserve de garantie		3.050.066 »
Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)		1.848.987 »
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)		2.011.253 »
Réserve pour cautionnement		13.605 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats : (réserves techniques) :		
1° Réserves mathématiques affaires directes et affaires acceptées jusqu'au 30 juin 1942 (réassurances non déduites) :		
a) Pour risques en cours		565.062.486 »
b) Pour sinistres à payer		9.399.917 »
c) Pour arrérages échus et non payés		161 406 25
d) Pour capitaux échus et non payés		3.855.522 40
e) Pour rachats à payer		1.481.156 »
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés :		
a) Participations dues à payer aux assurés		13.635 50
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés		5.564.281 »
3° Autres réserves techniques :		
Dépôts de primes à régulariser		300.544 90
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances à partir du 1er juillet 1942 (rétrocessions non déduites) :		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours		80.790.452 »
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer		946.348 »
Réserve de capitalisation		5.508.865 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		1.037.671 29
b) Dettes immédiatement exigibles		3.210.767 65
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires :		
a) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces		74.450 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société		3.994.811 »
Dettes envers les agents et courtiers		130.492 12
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées :		
a) Espèces		12.736.265 »
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société et valeurs à déposer pour les affaires de la Neuchâteloise		134.192.804 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		44.911.773 16
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		23.368 35
Loyers et revenus perçus d'avance		127.921 60
Dettes diverses		189.469 19
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :		
Provision pour impôts		15.960 »
Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères		29.116 »
Intérêts aux parts bénéficiaires		999 843 »
Solde à reporter		1.449 86
Totaux		913.395.310 27

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1947.

DEBIT		CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultat des opérations d'assurances.*		1re PARTIE. — *Résultat des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus:		Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:	
Assurances vie et décès	12.715.512 »	*a*) Primes uniques	5.125.269 »
Participation des assurés aux bénéfices	74.967 »	*b*) Primes annuelles	410.175.329 55
Capitaux et arrérages échus	13.558.391 75	Part des réassureurs:	
Rachats effectués	7.041.734 »	*a*) Dans les sinistres survenus	7.522.356 »
Commissions payées et à payer	21.989.322 96	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	7.114.201 50
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	62.902.693 »	*c*) Dans les rachats effectués	4.989.488 »
Pertes sur les nues propriétés	34.812 »	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	296.259.449 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	645.852.938 »	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours 578.845.766 »	
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	5.561.281 »	Réserves mathématiques reçues dans l'exercice 16.014.882 »	594.860.648 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs 261.570.486 »		*b*) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	4.562.287 »
Réserves techniques cédées aux réassureurs pendant l'exercice 19.067.575 »	280.638.061 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories.	15.531.656 95
Frais généraux	12.417.956 09		
Impôts à la charge de la société	247.372 »		
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières	114.399 85		
Moins-value par estimation de valeurs	416.481 61		
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	45 »		
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	29.429 »		
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret)	58.898 »	Revenus des valeurs mobilières	10.832.639 83
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1944	400.000 »	Revenus des immeubles	95.486 50
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1945	1.930.799 »	Revenus des prêts hypothécaires	445.705 40
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1946	1.950.551 »	Revenus des autres valeurs	319.739 80
Amortissement sur prix d'achat du portefeuille « La Neuchâteloise »	3.257.698 »	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	11.855.428 56
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice:		Plus-value sur conversion de monnaies étrangères.	29.116 »
Réserve de garantie	8.050.066 »	Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice	3.640.000 »
Provision pour fluctuation de change	29.116 »	Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:	
Autres éléments de débit:		Réserve de garantie	2.473.563 »
Intérêts dus à divers comptes créditeurs	240.076 03	Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	290.023 61
Impôt de solidarité	300.000 »	Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	6.135 45
Impôt sur le capital belge	4.680 »		
Solde créditeur	1.001.292 86		
Total général	1.075.821.573 15	Total général	1.075.821.573 15

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	999.843 »
Solde à nouveau	1.449 86
	1.001.292 86

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au 31 décembre 1947.	VALEUR figurant à l'actif du bilan
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
Total I	Néant.	Néant.	Néant.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	13.605 »	13.605 »	13.605 »
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les asssurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	301.978.227 11	279.399.429 »	301.561.745 50
b) Autres valeurs admises par l'article 153	67.498.128 70	67.248.880 13	67.402.983 »
Total *a* + *b*	369.476.355 81	346.648.309 13	368.964.728 50
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	2.125.336 »	2.000.033 »	2.125.336 »
d) Avances sur polices	5.659.067 50	5.659.067 50	5.659.067 50
e) Nues-propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	742.666 »	742.666 »	742.666 »
Total III A	378.003.425 31	355.050.075 63	377.491.798 »
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret.	»	»	»
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	134.192.804 »	134.192.804 »	134.192.804 »
b) Autres valeurs.	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	3.086.052 »	3.086.052 »	3.086.052 »
b) Autres valeurs	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	»	»	»
Total général	515.295.886 31	492.342.336 63	514.784.259 »
Totaux partiels:			
1° Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*)	507.497.877 81	484.669.831 13	506.986.250 50
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	73.465.787 70	73.091.236 13	73.370.642 »
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	360.179.494 98	337.321.291 »	359.763.013 37
4° Total des immeubles	11.779.686.70	11.684.541 »	11.684.541 »
5° Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	8.471.228 13	8.471.228 13	8.471.228 13
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	5.672.672 50	5.672.672 50	5.672.672 50
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V)	381.103.082 31	358.149.732 63	380.591.455 »

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.